



Gazette du Pyla

Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer

édito



Après l'assemblée générale festive qui avait marqué nos cinquante ans, celle de cette année sera plus austère. Malgré les incertitudes liées au contexte sanitaire, nous faisons le pari qu'elle pourra se tenir. Nos adhérents les plus vulnérables pourront voter sur les points statutaires par correspondance. Pour ce faire, cette Gazette présente dans la convocation pages 2 et 3 les résolutions qui seront votées, et un formulaire pour le vote sera joint à l'envoi postal. Ainsi, cet éditorial constituera aussi le rapport moral.

Une nouvelle équipe municipale a été élue dans notre commune, et nous présentons nos félicitations à Patrick Davet et à son équipe. Nous ne doutons pas que nous pourrions travailler efficacement sur nos dossiers avec eux. Nous en profitons pour remercier les candidats qui ont bien voulu répondre à notre questionnaire de décembre.

Malgré l'environnement instable que nous avons connu cette année, notre action s'est inscrite dans la continuité.

D'abord, l'urbanisme et la préservation du patrimoine qui est à l'origine de notre association.

Les fiches « Belles Villas » ayant connu un beau succès, nous avons réalisé six nouvelles fiches qui sont présentées dans cette Gazette. De même, la mairie a engagé depuis plusieurs mois les discussions avec l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) pour mettre en place une procédure de Site Patrimonial Remarquable.

**Assemblée générale
le samedi 8 août 2020 à 10 h
au Centre Culturel Pierre Dignac
Accueil à partir de 9 h 30**

Celle-ci s'appuiera notamment sur les travaux de l'architecte Bernard Wagon qui avaient été présentés devant cette assemblée...

en 1992!

Notre association a été présente dans les groupes de travail du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

La mise en place du PLU (Plan Local d'Urbanisme) a encore été retardée, compte tenu du contexte récent, mais nous ne désespérons pas de le voir adopté d'ici la fin de l'année. Toutefois, les documents d'urbanisme ne sont utiles qu'en tant qu'ils sont respectés... La mairie s'est engagée à réagir vigoureusement face aux entorses petites ou grandes qui ont tendance à se multiplier.

Notre patrimoine est aussi, bien évidemment, paysager. Nous avons participé à l'opération « planter local » organisée en novembre par la ville en rédigeant les sept fiches sur les plantes locales qui y ont été distribuées. De même, face au vieillissement de nos chers pins, nous avons initié un projet de replantation de pins qui donnera lieu à une distribution de jeunes arbres, probablement à la Toussaint.

Nous avons mis un terme amiable au différend qui nous opposait au propriétaire du terrain du Casino où se trouvaient des gravats défigurant le paysage vu du Bassin. Le profil d'origine a été reconstitué, et nous en sommes très heureux.

Ensuite, le plan d'eau avec l'épineuse question d'Arguin.



Édito (suite)

Le recours présenté par plus de trente associations (dont la nôtre) contre le décret de 2017 a été rejeté par le Conseil d'Etat. Malgré le manque de concertation avec les institutions locales, notamment le Parc Naturel Marin, et l'absence de prise en compte des conclusions de l'enquête publique de 2014, les juges ont sans doute considéré que, la Réserve d'Arguin se situant dans le Domaine Public Maritime, l'État pouvait passer outre....

Notre association s'est aussi élevée contre le projet de destruction des milans noirs et des goélands à Arguin, initié par la SEPANSO, qui a fait l'objet d'une consultation publique en plein confinement !

Enfin, lors du Comité consultatif de la RNN réuni le 30 juin, il a été annoncé encore une réduction des zones ostréicoles (lire plus bas).

Dans la vie quotidienne au Pyla, les derniers mois ont bien évidemment été marqués par la crise du COVID19 et le confinement. Nous nous sommes attachés à informer régulièrement nos adhérents des efforts entrepris par les voisins, les commerçants et la municipalité pour

apporter leur soutien aux membres de notre communauté.

L'été verra sans aucun doute reprendre l'animation nocturne après cette période. Toutefois, cette animation sera inévitablement accompagnée de son cortège de nuisances et d'incivilités. Espérons que les signataires de la charte de la vie nocturne (responsables des établissements, municipalité, administrations) auront à cœur d'éviter les débordements. Souhaitons notamment que les équipes du commissariat d'Arcachon mettront autant de zèle à contrôler l'alcoolémie des fêtards qu'elles en ont mis à contrôler les dangereux Pylatais pendant le confinement!

L'année dernière, nous avons fait appel aux bonnes volontés pour venir renforcer notre conseil d'administration. Cet appel a été entendu puisque nous avons le plaisir d'accueillir cette année huit nouveaux administrateurs.

Le Président, Jean-Pierre Volmer

Chers adhérents

Comme vous vous en doutez sans nul doute, la tenue de notre Assemblée Générale présente cette année des difficultés particulières, que nous n'avons pas encore complètement élucidées à l'heure de mettre sous presse cette Gazette du Pyla. Il paraît malheureusement hors de doute qu'un certain nombre d'entre vous ne pourront ou ne voudront pas assister à cet évènement.

*Pour cette raison, nous avons décidé de mettre en place pour la **partie statutaire** qui ouvre l'AG - celle où nous vous demandons de voter l'approbation (ou non) d'un certain nombre de points - un **vote par correspondance**.*

*Vous aurez reçu par courrier, avec votre convocation, un bulletin de vote comportant **douze points**. Ces points correspondent aux **douze résolutions** listées ci-dessous dans votre convocation. Si vous ne pouvez pas assister à l'AG, pour chacune d'entre elles, nous vous demandons de cocher la case de votre choix : oui, non, ou abstention. Vous pourrez ensuite nous retourner votre bulletin de vote à notre adresse postale, ou le scanner et le renvoyer par mail.*

Votre participation est particulièrement importante cette année, où nous accueillons à notre CA pas moins de huit candidats.

Notez bien que l'approbation du point 12 est celle du rapport moral du Président, qui correspond à l'éditorial de cette Gazette.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Elle se tiendra le samedi 8 août 2020 à 10 heures au Centre Culturel Pierre Dignac, avenue du Sémaphore au Pyla. Les adhérents seront reçus dès 9h30

ORDRE DU JOUR

PARTIE STATUTAIRE

Point 1 : approbation du PV des AGE et AGO du 10 août 2019.

L'AGE a approuvé la modification des statuts.

Lors de l'AGO, ont été approuvés :

Le PV de l'AGO de 2018,

Le renouvellement des administrateurs Anne-Lise Volmer, Lionel Lemaire, André Malbreil et Nicolas Gusdorf, ainsi que l'entrée au Conseil de Sylvie Rojon-Kern,



Le rapport financier avec un résultat net de 2863€,
Le rapport moral du Président.
La vidéo complète de ces AG est consultable sur le site Internet ADPPM-ASSO

Point 2 : Renouvellement des administrateurs :
Hugues Legrix de la Salle,
Pascal Berillon, qui ne se représente pas

Point 3 : entrée au Conseil de Sandrine Anselme,
directrice financière

Point 4 : entrée au Conseil d'Alexandra Cohen,
architecte d'intérieur

Point 5 : entrée au Conseil de Marie-Hélène
Jung, viticultrice

Point 6 : entrée au Conseil de Didier Masson,
directeur de banque honoraire

Point 7 : entrée au Conseil de Gilles Renaud,
gérant de société

Point 8 : entrée au Conseil de Christophe
Wigniolle, directeur commercial

Point 9 : entrée au Conseil de Samuel Guillon,
ingénieur

Point 10 : entrée au Conseil de Thierry Lataste,
conseiller d'État.

Point 11 : Rapport financier et approbation des
comptes

Les recettes s'établissent à 29991,95€ et les
dépenses à 17194,66€.

Le résultat net s'établit à 12797,29€ au
31/12/2019.

L'exercice 2019 a été marqué par une recette
exceptionnelle de 12451,31€ pour solde du
différend concernant le terrain du Casino. Les
cotisations s'élèvent à 16940€ et le résultat
financier à 598,59€.

Les principales dépenses concernent les deux
Gazettes (4969,77€) ainsi que l'assemblée
générale (7066,06€) qui a été marquée par la
célébration des 50 ans de l'association (environ
3000€).

Point 12 : Rapport moral du Président. Les
principaux points du rapport moral se trouvent
dans l'éditorial de la Gazette (pour nos
adhérents qui votent par correspondance).

PRÉSENTATION DES SUJETS D'ACTUALITÉ

Rapport d'activité du Vice-président représentant
l'ADPPM au Conseil de quartier de Pyla-sur-Mer

L'urbanisme :

La révision du PLU (plan local d'urbanisme)

L'élaboration du SCOT (schéma de cohérence
territorial)

La mise en place d'un site patrimonial
d'exception

Les points critiques de la vie locale :

Abattages sauvages d'arbres de haute tige,

Nuisances nocturnes,

Déploiement de la fibre optique,

Travaux de voirie,

Etc.....

Le plan d'eau :

L'environnement réglementaire de la RNN
d'Arguin (rejet du recours du décret par le
Conseil d'Etat, augmentation des zones de
mouillage, délimitation des zones de protection
intégrale),

La consultation publique organisée par les
services de l'Etat à la demande de la SEPANSO
visant la destruction des milans noirs et des
goélands,

L'ensablement des plages.

Sommaire

Convocation p. 2

Pyla - Confinement p. 3

Urbanisme

Le SCoT p. 6

De la ZPPAUP au site patrimonial p. 8

Patrimoine architectural, urbain et paysager

p. 10

Patrimoine

Pyla-sur-Mer, c'était avant p. 12

Les Dupuy p. 15

Les blockhaus de l'Eden p. 18

La vie au Pyla

Billet d'humeur p. 21

Pyla by night, respect! P. 22

Environnement

Les dunes littorales p. 23

L'huitre et l'Ifremer p. 26

Le Siba p. 2

Le plan d'eau

Ensablement p. 31

Sur nos plages p. 33

Le banc d'Arguin p. 33

Autour du Pyla p. 37

Infos pratiques p. 39



Confinement - Pyla

Ce fut d'abord le silence.

Il suivait une certaine panique initiale. On fermait les écoles, mais les élections municipales étaient maintenues. Que penser? Les résidents pylatais, bien sûr, voyaient venir la période difficile sans trop d'inquiétude pour eux-mêmes. Mais fallait-il faire revenir tel enfant étudiant parti pour Paris, Bordeaux ou Londres? Quid des parents âgés, des jeunes familles installées en ville? Parents et enfants discutèrent dans une ambiance de fin du - d'un ? - monde. Rester ? Revenir ? Le bon air, l'espace vital, la proximité d'un centre hospitalier, le réseau d'amis et connaissances, les facilités ou difficultés d'approvisionnement, la connexion Internet s'affrontaient dans les conversations dont les protagonistes, téléphone vissé à l'oreille, vérifiaient en même temps l'état des placards et des réserves - papier toilette, pâtes et farines, certes, mais aussi vêtements d'hiver, tenues d'été, livres de chevet et matériel professionnel ou ludique. Heureusement que par les temps qui courent, se dirait-on plus tard, une grande partie de la vie tient dans un ordinateur, une tablette ou un téléphone.

La décision prise, les billets TGV réservés à la hâte, les valises gonflées à craquer jetées dans les compartiments à bagage ou entassés dans des voitures dont on maudissait tout d'un coup l'exiguïté, le demi-tour au bout de cent mètres pour un document essentiel ou le doudou du petit dernier oublié dans la précipitation, le voyage s'accomplit n'importe comment, de jour ou de nuit, dans des voitures peu habituées aux grands espaces ou des trains bondés ou vides, mais toujours silencieux, où seuls les bulletins radios haletants et les plaisanteries des chefs de bord diffusées par les hauts-parleurs rompaient un silence inquiet.

L'appel du bon air l'avait largement emporté, pouvait-on se dire en ces 16 et 17 mars, en comptant les maisons aux volets ouverts ou en jouant des coudes au mépris des consignes sanitaires dans les hypermarchés bondés



tout autour du Bassin (ils devaient annoncer par la suite des résultats extraordinaires, de l'ordre de + 40%, pour ces jours-là). Dans les villas étonnées de ce remue-ménage inhabituel, on s'installa avec le sentiment d'arriver en vacances.

Tout d'un coup, le Pyla avait pris un aspect différent : volets ouverts, beaucoup de voitures immatriculées ailleurs, des visages jeunes dans les jardins, des voix d'enfants - et paradoxalement, tous les restaurants, bars et commerces non alimentaires fermés.

N'en déplaise aux esprits chagrins, les arrivants n'apportèrent pas l'épidémie dans leurs bagages, et les infrastructures sanitaires habituelles ou occasionnelles ne se trouvèrent pas surchargées. Il fallut cependant aux nouveaux arrivants comme aux résidents permanents installer un découpage nouveau du temps et de l'espace. Telles heures seraient réservées au travail, telles autres à la récré ; on ferait la classe dans la salle à manger, papa et maman auraient leur bureau dans les chambres des absents. On testa les connexions : le téléphone qui ne passait vraiment que dans un coin du jardin, la 4G boiteuse... Les box commandées à la hâte et les techniciens des réseaux arrivèrent au compte goutte. On se félicita d'un Internet qui résista à la surcharge, malgré quelques lenteurs.

Les soirées étaient réservées à l'écoute anxieuse des nouvelles, du chiffre des malades et morts solennellement égrené, aux messages aux amis et connaissance pour vérifier que tout allait bien, au chagrin, parfois, des mauvaises nouvelles d'un proche...

Les règles entretiens se précisaient, avec ces affreuses attestations dérogatoires de déplacement qu'il fallait imprimer ; les machines

en profitèrent pour révéler une soif inextinguible de cartouches d'encre ou un refus absolu de reconnaître les nouveaux mots de passe. Il fallut, la rage au cœur, recopier les autorisations à la hâte, sur papier libre arraché à un cahier d'écolier - on avait oublié d'acheter des ramettes A4 - avec un bic paresseux qui n'avait jamais connu que les mots fléchés.



Entretemps, le silence était tombé.

Plus de voitures, plus de bateaux sur le Bassin, plus d'avions, gros ou petits, dans le ciel. Plus de chantiers ni de camionnettes ; plus de jardiniers maniant leurs instruments de torture auditive, la tondeuse, le rotofil, le souffleur, le taille-haie ou la tronçonneuse. Ne restaient que le bruit du vent dans les arbres, le bruissement des vagues pour ceux qui étaient assez près de la plage, le grondement de l'océan, et le chant des oiseaux.

Ces derniers, habitués en cette saison à avoir les coudées franches, prirent rapidement leur parti de ce nouveau voisinage, et firent cercle autour des tables du déjeuner sur les terrasses, attendant les restes de tous ordres et les miettes tombées des baguettes à l'ancienne. L'écureuil que le bruit n'intimidait plus rongea sa pomme de pin en observant les dîneurs ; quelques faisans arrivés par hasard se virent involontairement débusqués par le chien ou le chat venu de la ville et effrayé par ces imposants volatiles.

La vie s'organisa. Les rues commerçantes, les zones à restaurants, bars, et commerces non alimentaires, inquiétaient, toutes fermées, rideaux tirés. Reverrait-on jamais les queues chez le marchand de glaces? Pourrait-on un jour manger une pizza tout juste sortie du four? Essayer un maillot de bain?

Cependant on ne manquait de rien : nous saluons au passage la ténacité et le dévouement de nos commerçants locaux, qui restèrent ouverts et se mirent en quatre pour approvisionner les plus inquiets et les plus fragiles en mettant au point des services de livraison.

Chacun s'enquit de telle voisin ou voisine plus âgé, et proposa une aide au ravitaillement. Les restaurateurs, un temps désarçonnés, offrirent des plats à emporter ; on cuisina en famille, on enseigna la pâtisseries aux enfants. Malgré la fermeture des déchèteries, on se livra à de grands nettoyages de printemps. On organisa le weekend des apéritifs virtuels à grand renfort de Zoom, Duo, Hangout ou Skype.

Il fallait rester en contact : des groupes s'organisèrent sur les messageries pour faire circuler les innombrables blagues et vidéos délirantes moquant impitoyablement tout et tous - espace de liberté qui

résistait à l'autoritarisme ambiant.

Lors des promenades autorisées, à moins d'un kilomètre et pour moins d'une heure - les premiers temps du moins... - tout se colora de nouveauté. On entendait en passant les enfants dans les jardins récitant des leçons d'histoire, ou les parents organisant de loin le travail de leurs équipes. On n'avait jamais observé les détails de la façade de telle villa, le dessin des branches d'un pin sur le ciel ; entre deux maisons, un sentier passé jusque là inaperçu menait à un bois inexploité, dont on notait tout d'un coup la riche végétation et les signes de mystérieuses activités humaines abandonnés çà et là.

Il fit, en cette fin d'hiver, presque toujours beau. On allait voir la mer au bout des plages interdites, désertes et vierges de toute trace de pas. Quelques audacieux, les jours de chaleur, allèrent piquer une tête - il faisait si beau... mais chut... On assista successivement aux floraisons du muguet dans les jardins, des tulipes municipales, des glycines, azalées et rhododendrons, des lilas au bord de certaines allées, des cistes éclatant dans les bois, des genêts, des roses.

On s'enhardissait peu à peu : la maréchaussée, à l'exception d'un seul équipage particulièrement inflexible, ne s'intéressait pas tellement aux couples d'âge certain déambulant dans les allées, ni aux jeunes familles à poussettes, vélos et tricycles. On put prendre sa bicyclette pour aller faire des courses, en s'autorisant parfois de grands détours. Les bois du Pyla se peuplèrent de promeneurs échangeant des tuyaux sur les itinéraires et les rondes des voitures blanches et bleues. On se parlait entre voisins, au dessus des haies, et on se souriait entre inconnus croisés au hasard des promenades, avec qui on entamait parfois des conversations à bâtons rompus. Toutes se terminaient sur ces mêmes mots : « On n'est pas trop à plaindre ici... », avec une pensée compatissante pour les forçats des grandes villes.

La vie depuis a repris avec ses obligations, ses nuisances, ses incertitudes et ses inquiétudes. Mais cette période du confinement au Pyla restera comme une parenthèse, un rêve curieux, un temps paradoxal de contrainte, mais aussi de silence, de découverte, et de liberté intérieure.

Anne-Lise Volmer



URBANISME

LE SCOT

Schéma de cohérence territoriale - Hugues Legrix de la Salle

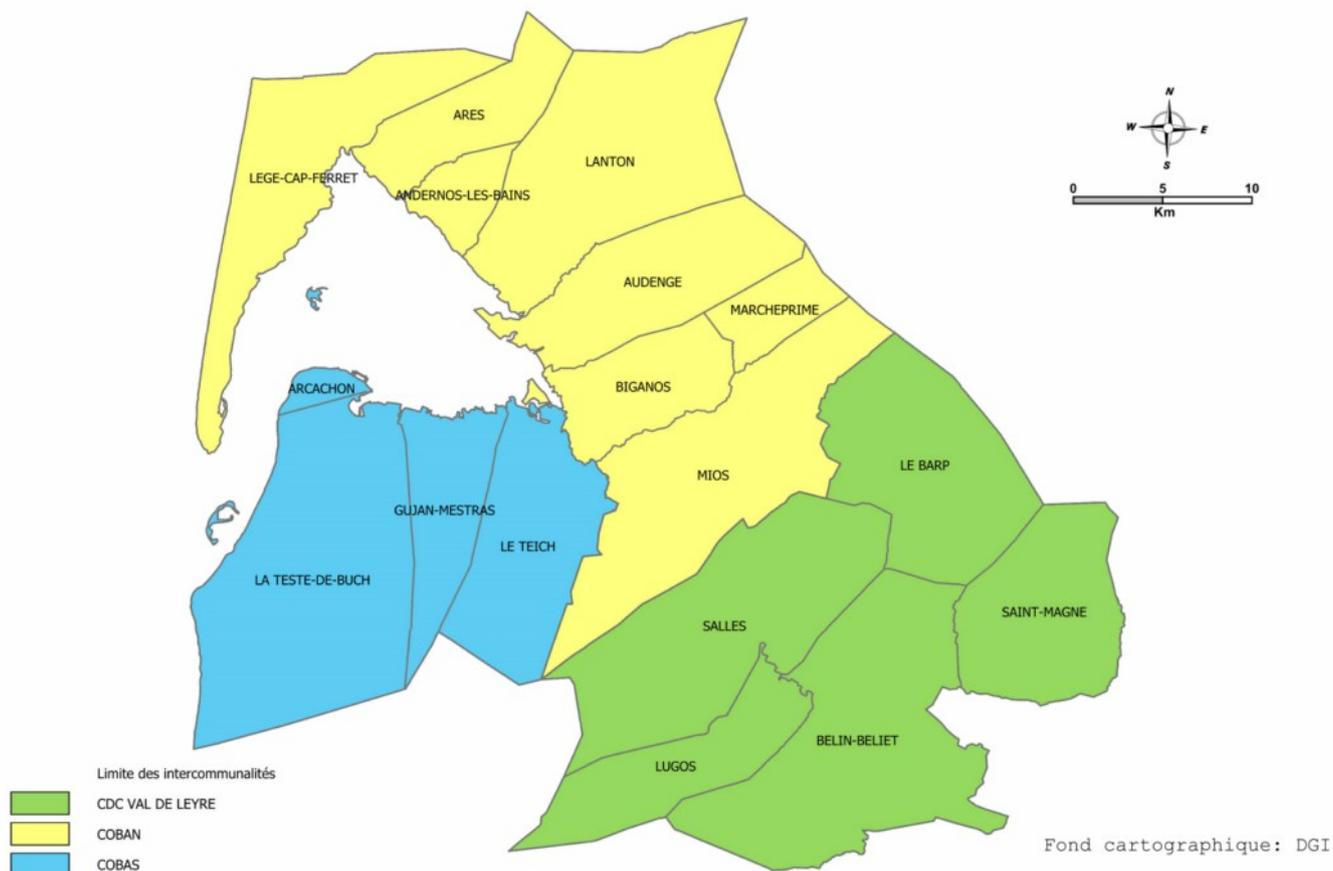
Rappelons que le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme, c'est à dire les 15 à 20 ans à venir.

Le territoire dont La Teste de Buch et le Pyla font partie comprend 17 communes, accueillant 160.000 habitants permanents répartis sur 1.500 km².

Annulé en juin 2015 suite à un recours porté par diverses associations, dont l'ADPPM, pour cause d'une consommation d'espaces naturels excessive et d'une augmentation très significative des espaces dédiés à une urbanisation galopante (+ 100 000 habitants prévus en 2040), le SCOT a été remis à l'étude en Juin 2018 par le SYBARVAL (Syndicat Mixte pour la révision et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale), dont le Président était Monsieur Jean Jacques Eroles, Maire de la Teste, dont le remplaçant sera connu prochainement. L'application de ce SCoT est prévue en 2023.

Ce document essentiel, car il s'impose aux PLU, est un schéma général d'aménagement incluant les 17 communes autour du Bassin et du Val de L'Éyre. Il traite entre autres, des sujets suivants :

LE PAYS BASSIN D'ARCACHON - VAL DE L'EYRE



Maîtrise de la croissance démographique :

- Les 17 communes comptent :
 - . 100.000 habitants en 2000
 - . 160.000 habitants en 2020
 - . 200.000 habitants en 2050 (prévision de l'INSEE)

Notre territoire et notre Bassin peuvent-ils accepter cette croissance démographique effrénée, au risque de perdre leur qualité environnementale et le cadre de vie qui nous est cher ?

La réponse est bien évidemment négative car notre territoire a atteint sa capacité d'accueil maximale et le SCOT doit donc interdire toute extension urbaine, comme le demandent les services de l'État, et maîtriser drastiquement la croissance démographique.

Au mois de juin, Monsieur le Président, Jean Jacques Eroles nous a informé que la croissance sur tout le territoire du SCOT serait limitée à 1% par an, ce qui donne :

2020 : 150.000 habitants
 2030 : 165.000
 2040 : 180.000
 2050 : 200.000

et pour la Teste de Buch :
 2020 : 26.000 habitants
 2030 : 28.600
 2040 : 31.500
 2050 : 35.000

Pour l'ADPPM cette croissance est encore excessive car elle ne fait que confirmer les prévisions de l'INSEE et ne répond donc pas aux objectifs de diminution demandée par les services de l'État. Elle doit donc être réduite.

Par ailleurs, le SCOT prévoit cette croissance par densification des zones déjà construites.

Pour le Pyla, cette méthode est inenvisageable car elle mettrait en péril son aspect paysagé avec la suppression de son couvert végétal. C'est pourquoi nous avons obtenu de Monsieur le Maire, les modifications du PLU rendant impossible cette densification. De plus l'annonce par la Mairie de la prochaine création d'un SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) sur le PYLA permettra de renforcer sa préservation paysagère.

Préservation des espaces naturels.

- les coupures d'urbanisation entre communes ou quartiers voisins devront être préservées et classées définitivement en Zone naturelle (la forêt du Laurey et la forêt de Pyla sud)
- le SCOT maritime devra préserver impérativement l'équilibre écologique pour garantir une cohabitation harmonieuse et équilibrée entre l'ostréiculture, la pêche et les pratiques nautiques en respect de l'environnement.

Organisation et amélioration des mobilités entre les diverses communes et également avec Bordeaux

Développement et accélération du déploiement de la fibre optique, afin d'encourager le télétravail et de diminuer les déplacements.

Il est intéressant de constater que tous les objectifs présentés ci-dessus par l'ADPPM sont en parfaite adéquation avec la note d'enjeu émanant de l'État que les rédacteurs du SCOT devront obligatoirement respecter. L'ADPPM restera très vigilante tout au long des rédactions afin que ces enjeux soient mis en œuvre pour la préservation de l'urbanisme paysagé de notre cher Pyla.



De la ZPPAUP au Site Patrimonial

Anne-Lise Volmer

Comme cela nous avait été promis par tous les candidats aux élections municipales qui avaient répondu à notre questionnaire, la procédure de classement du Pyla en Zone Patrimoniale Remarquable est maintenant enclenchée, et le dossier a été transmis à l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

C'est un dossier que l'ADPPM défend depuis plus de 30 ans, et sur lequel nous avons travaillé dès les années 1990 en collaboration avec le cabinet d'urbanisme GHECO et les architectes Bernard Wagon et Alice Roges. Ce travail est repris dans le dossier actuel.

C'est une reconnaissance de notre histoire, de la culture pylataise, et de notre exceptionnel patrimoine architectural, urbain et paysager.

Le classement en Zone Patrimoniale Remarquable se substitue au classement en AVAP, elles-mêmes héritières des ZPPAU et ZPPAUP.

Un peu d'histoire

Une **Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)** est un dispositif instauré par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, dont le champ fut étendu par la loi « paysages » du 8 janvier 1993, et qui constitue depuis le 24 février 2004 l'article L6423 du Code du patrimoine. Elle avait pour objet d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et de mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique.

Les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP ou AMVAP) ont été instituées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 en remplacement des zones de

protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 substitue aux AVAP les **sites patrimoniaux remarquables**, qui remplacent également les ZPPAUP et les secteurs sauvegardés

Définition

Un **site patrimonial remarquable** est, en droit français, le site d'une ville, d'un village ou d'un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Il peut concerner aussi « les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ». Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols.

Le nouveau dispositif permet d'identifier clairement les enjeux patrimoniaux sur un même territoire. Ces enjeux sont retranscrits dans un plan de gestion du territoire qui peut prendre deux formes :

- soit un **plan de sauvegarde et de mise en valeur** (document d'urbanisme)
- soit un **plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine** (servitude d'utilité publique)

Chacun d'eux constitue un facteur de lisibilité pour les porteurs de projets et les habitants.

Les sites patrimoniaux remarquables se substituent donc aux ZPPAUP, AVAP et secteurs sauvegardés, automatiquement transformés par la loi en sites patrimoniaux remarquables. Plus de 800 sites patrimoniaux remarquables ont ainsi été créés dès le 8 juillet 2016.



Mise en place du SPR

La procédure de création d'un Site Patrimonial Remarquable se réalise en deux phases :

1) la phase de classement au titre du SPR. Elle est prise par arrêté du ministre de la Culture, qui délimite son périmètre, engagée soit à l'initiative de l'État soit à l'initiative de la collectivité, commune ou autorité compétente en matière de document d'urbanisme.

2) la phase d'élaboration de l'outil de gestion du SPR.

Le SPR peut être doté soit d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), soit d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), soit combiner ces deux outils sur le périmètre du SPR.

Le PSMV est en principe élaboré sous la maîtrise d'ouvrage de l'État (Direction régionale des affaires culturelles - DRAC). Toutefois les textes prévoient la possibilité de déléguer cette maîtrise d'ouvrage à la collectivité qui en fait la demande.

Le PVAP est quant à lui toujours élaboré sous la maîtrise d'ouvrage de la collectivité.

Dès la date de classement au titre du SPR, une commission locale doit être instituée.

Elle doit non seulement être associée tout au long de la procédure d'élaboration de l'outil de gestion mais également pendant la mise en œuvre du SPR.

Pour plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/Patrimoines-Architecture-Urbanisme/UDAP-Grand-Est/Les-sites-patrimoniaux-remarquables-SPR/La-mise-en-place-d-un-site-patrimonial-remarquable-SPR>

Dénouement avenue des Sables - Jean-Pierre Volmer

Le gros oeuvre de la villa qui s'élevait en haut de l'avenue des Sables, à proximité immédiate de la villa Geneste, a été rasé. Voilà qui met un terme à un dossier exemplaire qui a abouti grâce à l'opiniâtreté des riverains.

En 2014, un permis de construire, suivi d'un permis modificatif, autorise la construction d'une résidence secondaire et d'une piscine, sur un terrain en forte pente de 1228 m². La construction prévue doit faire 235 m² avec une hauteur de 7,6m.

Au printemps 2015, les voisins s'inquiètent de différentes irrégularités concernant le chantier, notamment le non-respect du sol naturel, entraînant une construction sans commune mesure avec les hauteurs annoncées. Ils prennent alors contact avec la mairie qui constate ces irrégularités et prend un arrêté interruptif « faisant cesser immédiatement et sans délai les travaux en infraction avec les autorisations délivrées ». Le PC délivré sera ensuite annulé pour fraude.



S'ensuit une plainte au tribunal administratif, puis un recours en appel et enfin une décision du Conseil d'Etat en date du 16 août 2018. Dans son jugement, la juridiction suprême considère que le propriétaire « ne pouvait ignorer la déclivité du terrain et omettre de le signaler dans ses demandes de permis ». De plus, « les plans de coupe joints au dossier de demande de permis litigieux représentaient de façon erronée le terrain d'assiette du projet comme étant plat ». Enfin, lors de l'interruption du chantier, la construction ne respectait pas la hauteur maximale autorisée par les règlements d'urbanisme.

Un permis de démolir est affiché depuis novembre 2019 et la déconstruction a été réalisée ce printemps. Le terrain a été vendu, et les riverains espèrent que le nouveau projet s'intégrera harmonieusement au quartier.

Ce dossier exemplaire montre qu'il est possible d'obtenir satisfaction face à des constructions irrégulières.

À l'avenir, l'ADPPM n'hésitera pas à se porter partie civile aux côtés des riverains dans des dossiers de cette nature.

Patrimoine architectural, urbain et paysager au Pyla - Anne-Lise Volmer

Architecture, urbanisme et paysage sont les trois points considérés dans la mise en place du SPR.

La villa pylataise : typologie

Quand il prépare le dossier pour la future ZPPAUP, Zone de protection du Patrimoine Architectural, Urbain, et Paysager, l'architecte Bernard Wagon distingue au Pyla trois types d'architecture.

La « villa d'auteur »

Elle est représentée par les villas de Henri Roger-Expert, c o m m e Téthys, Lyside et Canope, dominées par le thème du salon en rotonde et par une série de grandes arcades surbaissées



formant un patio. L'architecte tire cependant aussi parti du répertoire du régionalisme, en utilisant les façades blanches, les tuiles canal et les volets de bois peints en vert (voir « Belles villas au Pyla », fiche n° 1).

On peut ajouter à cette liste certaines villas modernes, comme la villa Geneste, inspirée par



les idées de Le Corbusier et l'architecture japonaise, ou la villa Kalei de l'architecte André Comte, 210 boulevard de l'Océan (voir « Belles villas au Pyla », fiche n° 4). Ces réalisations en ont inspiré d'autres, moins novatrices, pas toujours très réussies...

La maison « arcachonnaise »

Déclinaison de la villa balnéaire des années 1880-1920, elle se trouve au Pyla en quelques exemplaires variés. Bâtie en général sur un seul niveau, à plan rectangulaire ou en L, elle associe pignon et aile en retour et se dote volontiers de porche ou de véranda. Toit à deux pentes, au moins, cheminée, association brique et pierre,

chainage d'angle, encadrement des baies, cabochons et carrelages, lambrequins et fermes en bois découpé sont des éléments du vocabulaire de ces charmantes maisons, présentes plutôt dans la partie



nord du Pyla. On peut leur associer d'autres villas plus tardives, également très personnelles, empruntant au vocabulaire « art déco » les baies à



pan coupé, les formes géométriques, les hublots et les entrées en anse de panier (voir « Belles villas au Pyla », fiche n° 1).

La maison

« Gaume »

Les maisons Gaume constituent le «tissu» local. On trouve globalement trois générations de maisons : la maison néo-basque, des villas néo-landaises, et ensuite des villas plus modernes à partir des années 80.

La villa néo-basque s'inspire de la ferme labourdine, avec ses toits à pentes souvent dissymétriques, ses colombages rouge ou verts tranchant sur le blanc, sa couverture en tuiles creuses dites romaines, ses étages en léger encorbellement, et parfois le prolongement en façade des murs latéraux et murs de refend qui viennent renforcer la partition de la façade.

Plus tard, le





catalogue Gaume s'enrichira de modèles à la charnière de la cabane de résinier et de la maison landaise, avec leur auvent soutenu par des colonnes métalliques ou des poutres, leur charpente apparente et leur toit plus plat.

D'une façon générale, les maisons Louis Gaume sont « facilement identifiables à leurs toits en pentes douces, légèrement inclinés, protégés de tuiles rondes à l'ancienne, aux touches de couleur se fondant dans les paysages de la Côte d'Argent ; ces villas laissent découvrir leurs armatures de bois, avec la présence solide de briques, mais sans ostentation. »



Insertion

Cependant outre la présence de ces types architecturaux, le bâti au Pyla est surtout caractérisé par leur **mode d'insertion**.

Nous ne rappellerons jamais assez que le Pyla est un quartier de « maisons sous les pins ». Les règlements de lotissement ont en effet institué



une dimension parcellaire homogène issue d'une découpe volontaire. Les villas aux volumes blancs, couvertes de tuiles, sont disposées à distance égale et se fondent dans les arbres.

Clôtures

Dans cette optique, l'homogénéité des clôtures que l'ADPPM défend prend une importance particulière :



« Maçonnées uniquement sur la voie, les clôtures effacent le morcellement

parcellaire par leur continuité d'aspect ; leur hauteur, limitée, laisse percevoir le paysage boisé. »



Ainsi, comme le dit



Bernard Wagon, les éléments essentiels de notre patrimoine urbain et paysager sont les maisons en retrait, les

murets bas, les haies vives, jointes aux volumes important de la maison, grande sans être massive.



« L'essentiel est bien ce tissu végétal de l'urbanisme, constitué de grands arbres (essentiellement des pins) qui dominent les villas et assurent la cohésion urbaine de



l'ensemble. De la mer, la présence urbaine reste ainsi étonnamment discrète. »

PATRIMOINE

Pyla-sur-Mer - c'était avant ! (2) - Raphael Vialard

La première partie de cette Histoire du Pyla a paru dans la Gazette du Pyla n° 42.



Daniel Meller Photo Moulis

Au début du XX^e siècle, les promoteurs immobiliers convoitent les terrains qui bordent le Bassin ; mais ils sont confrontés à un problème de taille : l'État n'a pas le droit de vendre les terrains domaniaux !

En 1905, M. Daniel Meller propose d'échanger cette forêt contre d'autres forêts bordant le lac de Cazaux.

Cette permutation est autorisée par un arrêté préfectoral du 13 novembre 1913. L'échange a été une bien amusante comédie : Daniel Meller achète 200 000 francs, 400 hectares dans la forêt de Cazaux qu'il échange contre *trois cent quarante mille mètres de terrains qui s'étendent, en bordure du bassin d'Arcachon, de la villa Risque-Tout, en limite du Moulleau, à la dune du Sablonney (que nous appelons aujourd'hui Dune du Pilat).*

Après la villa de M. Veyrier-Montagnères - Risque Tout - on pénètre dans la commune de La Teste et sur la plage de Pilat, encore déserte, mais qui, dans quelques années, fera concurrence à Deauville et à Dinard. Ni l'une ni l'autre de ces stations aristocratiques n'offrent un panorama aussi grandiose : le bassin, se rétrécissant vers son embouchure, prend la forme d'un détroit qui rappelle le Bosphore ; en face, le sémaphore et le phare - sans parler de la chapelle algérienne - semblent des minarets de la côte d'Asie à gauche, l'énorme dune du Sablonney, émergeant toute blanche de la sombre verdure des pins, apparaît majestueuse comme une pyramide d'Égypte ; entre les pointes des deux rives qui cherchent à se rejoindre comme les pinces d'un gigantesque crabe, on aperçoit le banc de Pineau. C'est à l'heure des couchers du soleil qu'il faut venir admirer cet incomparable tableau (L'Avenir d'Arcachon, 1924).

Le Conseil départemental d'hygiène et de salubrité publique est saisi d'une demande de création d'une importante cité balnéaire qui serait à créer sous le nom de « Pyla-sur-Mer » ; la proximité du lac de Cazaux permet d'avoir en

abondance une eau d'une pureté admirable, tandis que le gaz et l'électricité, essentiels de l'élémentaire confort, sont, d'ores et déjà, assurés à la fondation même de la plage de Pyla. Daniel Meller a l'intention de créer un immense parc privé dont l'entrée ne sera permise qu'aux possesseurs de villas, à leurs locataires, leurs domestiques et aux personnes munies d'une carte de faveur.

Il prévoit un alignement de maisons, le long du littoral, donnant sur un boulevard promenade, formant digue en deux ailes situées de part et d'autre d'une place centrale où doit se tenir le "Cercle des sports". Un boulevard maritime bordera la plage jusqu'à la dune du Sablonney. Là, il fondera une usine qui utilisera les sables pour fabriquer des pierres artificielles ; ces pierres serviront à construire les villas et un Palace-Hôtel. Daniel Meller veut imposer une unité architecturale, mais achètera finalement une briqueterie à Parentis.

Un chemin de fer électrique reliera La Teste au Moulleau, en sorte que les trains arriveront directement de Bordeaux en une heure. Une autre ligne ferrée et une route pour automobiles mettront le Moulleau en communication directe avec Biarritz. Dans sa plaquette, Daniel Meller évoque équitation et concours hippiques, tir aux pigeons, natation, rowing, yachting, canoë, pêche et chasse, tennis et pelote basque, etc. Il imagine même un « Palais des Sports ».

Cette cité que ses créateurs désirent édifier avec tous les perfectionnements que l'hygiène et le confort moderne exigent, comportera en particulier un système d'évacuation des eaux usées. La Société de Pyla, soucieuse de donner l'exemple d'une cité moderne veut adopter le "Tout à l'égout" avec appareils épurateurs offrant le dernier cri de



Photographie Marcel Belfoy - Bordeaux

l'hygiène. Les abus des villes voisines, si dangereux pour l'ostréculture, seront ainsi évités et toute la région aura l'assurance que Pyla ne déversera dans le bassin que des eaux absolument épurées. *À leur émergence, ces eaux se trouveront mélangées avec d'énormes masses d'eau de mer, et quelques substances solides en suspension, qui, du reste, ne présentent aucun inconvénient pour l'hygiène, seront tellement diluées qu'elles passeront inaperçues.*

Les parcs huîtres n'auront nullement à souffrir du déversement de ces produits usés provenant de Pyla-sur-Mer ; moins dans tous les cas que les eaux résultant des égouts de la ville d'Arcachon ou des autres agglomérations qui contournent le Bassin.

Il reste bien entendu que la surveillance du bon fonctionnement du procédé mis en œuvre pour purifier les eaux vannes évacuées incombera à l'administration de la Commune de La Teste, dans laquelle la cité balnéaire doit être érigée.

Le dessein de Daniel Meller entraîne une forte plus-value du prix de ses terrains. La Société Civile Immobilière de Pyla-sur-Mer est constituée par les négociants bordelais Daniel Meller, Jean Léon Louis Prom, Jean Marie Joseph Maurel, Paulin Charles Émile Dussacq dit Émilien ; Daniel Meller apporte 135 hectares, les autres 100 000 francs chacun. Daniel Meller recueille 60 des 64 parts de la société formée le 1^{er} août 1916 pour une durée de cinquante ans.

Dès le 2 avril 1917, le cahier des charges de la Société Civile Immobilière du Pyla-sur-Mer est rédigé.

Selon son article 6, *les pins ou autres arbres de haute tige ne pourront être abattus que sur l'emplacement des constructions à édifier ou des allées à ouvrir.*

La Grande Guerre terminée, Daniel Meller peut mener à bien son projet pour lequel il fait appel à Louis Gaume, établi à Arcachon depuis 1911.

La station est fondée en 1921. Meller demande à la Compagnie du Midi, que des *automotrices électriques mettent Pyla à une heure de Bordeaux.* Et il voit aussi très proche le temps où les *hydravions viendront légèrement se poser en face de Pyla-sur-Mer.* Au-delà des nouvelles propriétés de monsieur le maire d'Arcachon, une grande banderole blanche nous annonce en caractères rouges que nous pénétrons dans le parc de Pyla-sur-Mer, avec un *i grec, s'il vous plaît, car à la recherche d'élégance et d'une clientèle huppée, "Y" est d'autant plus aristocratique qu'il doit faire songer à ces portes, comme les Grecs antiques auraient baptisé les lieux.*

Alors que Daniel Meller envisage de marier sa fille Jane (1902-1969) avec M. Louis Lignon (1899-1963), l'arrêté préfectoral, du 24 juillet 1925, autorise le lotissement. Avec l'actif appui de Pierre Dignac, alors Maire de La Teste, Daniel Meller a le courage

d'imposer un cahier des charges très contraignant, afin que le caractère naturel du lotissement soit largement conservé. On parle de « parc Meller » : les clôtures entre propriétés seront établies sur la ligne séparative, soit en fer ou en grillage métallique (les murs de soutènement ne doivent pas excéder 80 cm) et ne doivent recevoir aucune installation parasitaire gênant la vue des voisins et compromettant l'esthétique du site. D'assez vives critiques sont formulées, le lotisseur ayant utilisé le terrain au maximum, dans un but de rentabilité, à tel point qu'aucun passage n'est prévu pour accéder au Bassin. Cette erreur sera corrigée...

Le règlement de voirie, approuvé par M. le Préfet de la Gironde le 21 février 1929, prévoit que *les étables et porcheries sont interdites. Sont formellement prohibées toutes habitations constituées par wagons, autobus, caisses de voitures, véhicules déclassés, etc... Le stationnement des véhicules est interdit sur les voies donnant accès depuis l'avenue Centrale – actuel boulevard de l'Océan – jusqu'à la mer.*

Les récipients destinés à recueillir les bourriers de ménage devront être remis au conducteur du tombereau chargé de

PYLA-SUR-MER

1.500.000 MÈTRES

de Terrains entièrement boisés

TRAM ÉLECTRIQUE DU MOULLEAU
A 250 MÈTRES

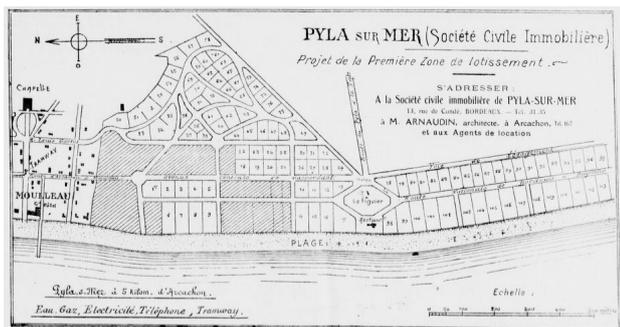
Facilités de Paiement
et pour Construire

S'ADRESSER :

Sur place, aux BUREAUX DES VENTES. Tél. 2.
Moulleau ;

A la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE de Pyla-sur-Mer,
13, rue de Condé, à Bordeaux, Tél. 31-35 ;

Aux AGENTS et ARCHITECTES de Bordeaux
et Arcachon.



l'enlèvement des bourriers au moment où le son de la cloche annoncera son passage ; ils ne pourront ni stationner ni être vidés sur la voie publique.

Les cabinets d'aisance devront être munis d'une cuvette à occlusion effective (obturateur à clapet métallique, appareil à siphon). L'installation de tinettes est formellement interdite.

Il est interdit de pénétrer sur la place publique - place Meller - avec des voitures automobiles et d'y prendre des repas.

Pyla-sur-Mer devient à la mode ; dès 1924, d'après L'Avenir d'Arcachon, on y voit les Monbrison, Dreyfus, Blumenthal. Séduits par le site majestueux et tranquille de cet amphithéâtre paisible et ouvert sur l'Atlantique, les Rothschild ou les Polignac font bâtir des villas somptueuses de simplicité ; ils entraînent avec eux, au hasard des étés, la couturière Jane Lanvin, la famille Dupuy, propriétaire du "Petit Parisien", le TF1 de l'époque, ou des stars célèbres. Parmi elles, Pierre Fresnay, Yvonne Printemps viennent souvent roucouler ici. La belle Marcelle Chantal (M^{me} Jefferson Cohn), dans sa "Bohème", rêve aux personnages qu'elle incarne dans une vingtaine de films à succès. Appuyé par une habile publicité, c'est la grande vogue.

En 1929, les villas sont habitées par le monde le plus élégant. M. Droin ; M^{me} Goldet (née Henriette Deutsch de la Meurthe), le Comte du Vivier ; M. Achille Fould ; les barons James et Philippe de Rothschild ; M. Chiappe (villa de M. Fort) ; M^{me} Khon ; Baron Fabvier ; M^{me} Lina Mouton ; M. Exshaw ; M. Johnston ; M. Canton ; Baronnet Rex Moxey ; M. Gaumont ; M. de Sainte-Croix ; M^{lle} Andrieux ; M. Grzybowski ; M. Guignan ; etc. En août 1930, aux précédents, s'y ajoutent, parmi les propriétaires ou locataires des somptueuses villas, le baron D. de Rothschild, M. Hennessy, M^{me} et M. Monnot installés depuis peu à laChaumine, et M. Voisembert. En 1931, parmi les trois cents villas, situées sur les terrains de la Société de Pyla-sur-Mer, qui s'élèvent dans ce cadre magique, aux précédents nommés s'ajoutent Harry Johnston, Lanvin, Comte de Lenclos, etc.

Louis Léon-Martin nous dit en 1932 que pour, vivre réellement en forêt, il faut aller plus loin. Il

faut aller au Pyla, où la pinède est baignée par la mer et où des gens de goût, réunis précisément par leur goût, demeurent en des villas naturellement délicieuses parce qu'elles se sont fidèlement soumises au style régional. Quel architecte vaudra jamais une tradition locale ? J'ai admiré les grandes demeures blanchies à la chaux et qu'étaient les poutres d'un brun noir. Nulle n'est pareille à la voisine et toutes, cependant, se ressemblent.

En 1933, changement de ton, Maurice Lanoire trouve que le Pyla est composé de maisons basques - transplantées avec leurs noms indigènes comme on transpose avec leurs moindres racines les plantes rares - de villas normandes ou provençales, de bars et de tintamarres américains, de tout ce vague je ne sais quoi qui n'a de nom dans aucune langue mais sert partout de divertissement aux automobilistes riches, brutaux et fatigués.

En attendant que les dunes quasi inviolées de mon enfance où l'on allait à cheval voir le soleil levant consumer l'immense paysage dans son étreinte de feu, s'affublent d'un casino des sables, des routes s'allongent de toutes parts, créant des points de vue, standardisant la beauté.

Bientôt une autostrade reliera Biarritz à Pyla et achèvera de faire de la Côte d'Argent un énorme ensemble parfaitement agencé et interchangeable où l'on trouvera partout les mêmes « Réserves », « Restaurations », « Bars basques » et « Etches » de toute espèce. Pyla ne sera plus Pyla ; il se sera défait comme se défait, suivant la remarque mélancolique de Chateaubriand dans les Mémoires d'outre-tombe, tous les cercles d'êtres, les organismes familiaux et sociaux.

Mais Marie de Régnier regrette la réussite de cet endroit nouveau [qui] a pour moi abîmé la forêt qui était si belle dès le Moulleau avec sa dune et ses chemins chevaleresques.

En 1934, une "réclame" vante les terrains : Les plus beaux - Les moins cher - accorde de grandes facilités de paiement. Arcachon, les Abatilles, le Moulleau, le Pyla vont être débarrassés de ces placards multicolores qui nuisent à l'esthétique et sont un fâcheux repoussoir aux genêts fleuris de la forêt, aux fleurs des jardins, qui seront désormais la seule parure digne de notre cité.

LOTISSEMENT
de
PYLA - sur - MER
(BARRIS D'ARCACHON)
A 9 heures de Paris - A 1 h. 30 de Bordeaux
Gare d'Arcachon à 4 kil. 800 - Tramway électrique



L'Air le plus pur - La plus belle Plage sur la Mer - La Forêt
TOUS LES SPORTS

SUPERBES TERRAINS BOISÉS à partir de 3 Francs le Mètre carré
GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT ET DE CONSTRUCTION
Eau - Electricité sur l'Avenue Centrale

Pour tous renseignements et traiter :
Sur place... : au Bureau des Ventes, Tél. 2 au Moulleau
A Paris... : à la S^{te} S. A. T. L., 22, Avenue des Champs-Élysées
A Bordeaux : à la S^{te} de Pyla-sur-Mer, 13, Rue de Gondé, Tél. : 31-35
Aux Agens et Architectes de Bordeaux et d'Arcachon

Le Gaulois du 9 août 1933

Les Dupuy, une famille de la Presse au Pyla - Sylvie Rojon-Kern



Quand on marche le long du boulevard de l'Océan en direction de la Corniche, au débouché de la rue J. Mermoz, un peu avant le rond-point de Biscarosse, au 278 - 280 du boulevard, quatre colonnes blanches se faisant face de chaque côté de la route, surgissent. A quoi peuvent-elles correspondre ? De style Art Déco, celles

de droite encadrent l'entrée d'une maison (en travaux en ce moment). Quant à celles de gauche, leur aspect années 20 ne saurait correspondre à la maison années 2000 qui se trouve derrière.

Chez qui sommes-nous ?

Nous arrivons dans la maison familiale des Dupuy dont le grand ancêtre est Jean Dupuy, un nom bien banal pour un homme qui ne l'était guère. Jean Dupuy (1844-1919) est né dans le Blayais à Saint Palais dans un milieu très modeste. Son père, après avoir exercé différents petits métiers, dont celui de marin, a épousé une fille de l'assistance publique illettrée. Le couple est devenu cultivateur en Gironde. Leur fils, le petit Jean, monte très jeune à Paris où, très vite, il devient saute-ruisseau chez un huissier... Vingt ans plus tard, on le retrouve patron de presse, engagé dans la vie politique, sénateur, puis ministre. Il habite un magnifique appartement rue Scribe dans le 9^{ème} arrondissement de Paris (on peut toujours l'admirer, c'est actuellement le musée du parfum), et possède une campagne à Boulogne sur Seine (disparue). Bref, c'est l'archétype même du Rastignac.

Le Petit Parisien, le journal de la famille Dupuy, a été fondé en 1876 par Louis Andrieux, un ancien préfet de police. Lorsque Jean Dupuy le rachète en 1880 (en partie avec l'héritage de son beau-père), le Petit Parisien tire à 40 000 exemplaires. A sa mort en 1919, c'est plus d'un million de journaux par jour qui partent dans le public. C'est d'ailleurs essentiellement le journal de la

petite bourgeoisie française, *le journal des concierges* disait-on, à une époque où à chaque classe sociale correspond son journal d'opinion. D'une feuille plutôt à gauche, anticléricale et d'obédience radicale, Dupuy l'oriente petit à petit plus à droite, mais de courant modéré. Il faut dire qu'entre temps, il est devenu sénateur des Hautes Pyrénées (1891), puis ministre de l'agriculture (1899) ce qui lui vaut l'honneur d'apparaître dans le livre de Colette, *Claudine à l'école*. Par la suite, il sera successivement ministre du commerce et de l'industrie, puis des travaux publics. Son journal, qu'il a modernisé, situé 18 rue d'Enghien dans le 2^{ème} arrondissement, compte une soixantaine de journalistes qui vont orienter de plus en plus la rédaction vers le reportage sur le terrain, avec correspondants dans les pays étrangers. Un nouveau métier y apparaît, le reporter, succédant au journaliste de cabinet. Le feuilleton garde une part importante à l'intérieur du Petit Parisien et on y lit des nouvelles de Maupassant, Alphonse Daudet ou Jules Verne.

Les deux fils de Jean, Pierre (1876-1968) et Paul (1878-1927) vont petit à petit s'impliquer dans la direction du journal familial. Bien que frères, leurs intérêts sont divergents.



Paul, scientifique et sportif, dirige La Science et La Vie que son père avait créé en 1913, peu de temps avant sa mort. Il s'intéresse également aux nouveaux médias, dont la radio, et lance le poste du Petit Parisien, dont les premiers studios sont rue d'Enghien. On le trouve également député puis sénateur des Hautes Pyrénées, à l'instar de son père. Mais c'est surtout un sportif accompli, qui participa à des compétitions cyclistes et fut recordman de l'heure à titre amateur en 1896. C'est à ce titre qu'il fait paraître une revue au sein du groupe le Petit Parisien, le Miroir, qui deviendra le Miroir des Sports en 1920. Il crée ainsi une nouvelle discipline au sein de la rédaction : le sport. Il faut dire qu'il avait été très influencé par l'exemple des journaux du nouveau monde où son père l'avait envoyé lorsqu'il avait 25 ans. Les photos des exploits sportifs par le système de l'héliogravure que l'on trouvait à l'intérieur de cet hebdomadaire paraissant en fin de semaine, vont permettre de fidéliser une partie des lecteurs. En perdant Paul Dupuy, mort en 1927 à 48 ans d'une fièvre typhoïde contractée en Afrique, le groupe du Petit Parisien va perdre son patron le plus créatif.

Reste son frère aîné, Pierre Dupuy. Celui-ci va prolonger la carrière politique entamée par son père et son frère. Il sera député de la gauche démocratique au sein de l'arrondissement de Blaye, en Gironde, berceau de la famille (1902). Il y possédait le château de Segonzac (une belle réussite pour le petit-fils d'une illettrée) et s'occupera activement de ses électeurs. En 1909, un banquet des maires de toute sa circonscription se tient dans la cour du château. On lui doit, entre autre, le projet de la future gare de Blaye (malheureusement jamais réalisé) en pur style basque, bien loin pourtant de cette région.

Mais c'est comme patron de presse qu'il va défrayer la chronique. Après la mort de son frère, il reprend à lui seul la direction du Petit Parisien qui comprend alors plusieurs titres quotidiens ou hebdomadaires (l'Excelsior, le Miroir des Sports), des publications régionales (l'Avenir Blayais, la Dépêche de Bordeaux), ainsi qu'une station radiophonique. Il s'intéressera également au cinéma, ainsi qu'à la télévision balbutiante. A l'époque, rien que le Petit Parisien tire à 2 millions d'exemplaires par jour, en faisant ainsi le quotidien le plus vendu en France. En 1928, Pierre a créé la Société du Petit

Parisien et d'Édition (SPPE) et fête son entrée à la Bourse.

Bien qu'officiellement de gauche, son admiration pour Mussolini ne lui vaudra pas que des amis. Néanmoins, il reste très méfiant vis-à-vis de l'Allemagne d'Hitler. Le journal glisse imperceptiblement vers une droite plus dure, et surtout très anticommuniste. En 1939, l'effondrement des ventes marque la fin de cet empire de la presse. Le 11 juin 1940, il est imprimé pour la dernière fois dans sa forme ancienne. Des désaccords au sein de la famille apparaissent alors. Jean Dupuy, le fils de Paul, se prononce ouvertement pour le nouveau gouvernement de Pétain et pour la collaboration. En 1941, Pierre Dupuy est dépossédé de son journal et congédié. Si le Petit Parisien continue à paraître, c'est qu'il devient un organe de propagande nazie qui tire encore à 500 000 exemplaires. Ça n'est plus le Petit Parisien dit-on, c'est le Petit Berlinois. Néanmoins, pendant toute la guerre, Pierre refusera obstinément de vendre le journal de sa famille aux allemands. Mieux, son fils Francis entre dans la Résistance, alors que son père se réfugie d'abord à Nice, sous tutelle italienne jusqu'à fin 42, puis à Vichy après cette date. En 1949, il passe en jugement devant un tribunal militaire pour faits de collaboration. Il sera acquitté grâce aux témoignages de son fils et de ses anciens employés. En 1954, il reprend possession de son journal rue d'Enghien qui, depuis août 44 est devenu le Parisien Libéré. En 1957, sa famille le revend à Marcel Boussac qui, en 1960, le cède à Emilien Amaury.

C'est Hélène Browne (1875-1972), la veuve de Paul Dupuy (le sportif) et la belle-fille de Jean Dupuy (le grand fondateur) qui fera construire la villa du Pyla en 1929. Elle dirigeait la revue l'Excelsior et elle demanda à Charles Siclis (1889-1942) d'édifier la maison. Celui-ci est déjà l'auteur de Casa Sylva pour le duc Decazes au Moulleau, bâtie quelques années auparavant, ainsi que la villa pylataise de Philippe de Rothschild Don Cupi. Ce dernier était à la fois son client et son ami. On le chargera de dessiner le futur casino de la station qui ne sera jamais terminé. En effet, Charles Siclis est l'architecte des lieux de plaisir : hôtels, théâtres (à Paris, le Saint Georges et le Capucine, ce dernier devenu annexe du musée du parfum, ainsi que le Pigalle, toujours pour son ami Philippe de Rothschild), cinémas, dancings et cafés.



Grâce à un article et à des photos parues dans Vogue en 1932, nous connaissons bien l'intérieur de la maison des Dupuy. Trois maîtres mots s'en dégagent : clarté, netteté et transparence. Ces trois caractéristiques, on les retrouve dans les intérieurs de Le Corbusier, mais ici, la formation classique suivie par Siclis aux Beaux-Arts fera la différence.

La clarté est illustrée par de grandes fenêtres largement ouvertes vers l'extérieur. Celles de la salle à manger, placées en bow-window, laisse voir la mer et les pins du jardin. Ces ouvertures par lesquelles le soleil entre à flots sont une des composantes de l'Art Déco. A une époque hygiéniste comme le sont les années 20, « le soleil est le plus puissant des désinfectants » (dixit Adrien Proust, médecin hygiéniste, père de Marcel). De plus, le bronzage et les sports nautiques autorisent cette intrusion constante de la lumière, et la vue sur la mer est incontournable dans les maisons en bord de plage.

La netteté est favorisée par une composition de lustres et d'appliques dispensant un éclairage simple et approprié. Certains sont signés René Lalique. Ainsi, la salle à manger s'orne d'une paire de ces appliques qui figuraient à l'exposition des arts décoratifs et industriels qui eut lieu à Paris en 1925. On y vit toute la gamme des créateurs modernes, dont Lalique, y remporter un succès éclatant. Tellement éclatant, que le vocable *style Art Déco* naîtra de l'intitulé même de l'exposition. Les appliques de René Lalique, toutes en cascades de verre, ainsi que l'ensemble du mobilier de la salle à manger du Pyla proviennent du pavillon de ce décorateur prolifique. Ce mobilier net et simple démontre que nous sommes dans une résidence secondaire et non dans un hôtel particulier parisien, il se doit d'être peu ostentatoire. Des couleurs claires (beige, rose ou blanc) soulignent le caractère estival du lieu, de même que les tissus utilisés (chintz, coton). Les boiseries de la salle à manger sont en sycomore beige rosé, la

même couleur tant prisée au Ritz. Bien sûr, ne pas oublier la touche d'exotisme dans la salle de bain de Madame, ornée entièrement de miroirs gravés et peints à l'émail, œuvre de Max Ingrand, le spécialiste du genre. Ils représentent des paysages d'Afrique ou d'Asie. Dépaysement total...

La transparence enfin est affirmée dans le grand salon par un meuble totalement inhabituel à l'époque, création de Siclis : une vitrine entièrement en verre, sur laquelle, à la manière d'un cabinet de curiosités du XVIIIème siècle, sont posés madrépores et concrétions marines, qui semblent flotter dans l'air comme en lévitation.

Le jardin est dessiné par le grand Achille Duchêne, l'auteur des jardins de la villa Arnaga de Rostand, mais également du parc du château de Champs sur Marne, appartenant au Cahen d'Anvers et de l'hôtel particulier des Schneider, actuellement ambassade du Brésil à Paris. Il se caractérise par une touche *espagnole (sic)* consistant en une série de fabriques en faïence bleue de mer*. En face, comme le suggère les deux colonnes blanches, devait se tenir un prolongement de ce jardin dont on n'a plus de souvenirs. L'ensemble sera revendu et constitué en parcelles dans les années 50 sous le nom de Lotissement Dupuy. Onze maisons sont construites dessus, ce qui montre l'ampleur de ce terrain.



À la troisième génération des Dupuy, les petits enfants de Jean vont contracter des alliances prestigieuses avec les ducs de Polignac, les barons de Günzbourg ou la famille Arago, une illustration manifeste de réussite et d'ascension sociale. Le grand ancêtre, le marin devenu cultivateur et époux d'une illettrée, n'aurait jamais pu imaginer que son sang roturier se retrouverait dans celui d'une multitude de petits aristocrates et de grands bourgeois.

**fabriques* : petits pavillons ou édifices pittoresques disséminés dans un jardin

Sortir de l'oubli les blockhaus de l'Eden - Jean-Charles et Édith Habran



Pyla sur Mer, perle du Bassin d'Arcachon, riche de son superbe patrimoine naturel, possède un cachet privilégié unique et reposant.

Mais savez vous qu'un patrimoine historique s'y cache aussi, depuis plus de 70 ans maintenant, tapi à l'ombre des grands pins ?

On n'imagine pas dans un tel environnement, que cette élégante station balnéaire, a été zone occupée et zone interdite, durant la 2e guerre mondiale.

Il se trouve que sous l'occupation allemande, 3 batteries côtières faisaient partie du 'Mur de l'Atlantique', elles bloquaient l'accès Bassin d'un éventuel débarquement et la route directe des alliés sur Bordeaux.

Une quinzaine de mastodontes de béton, communément appelés bunkers ou blockhaus, sont toujours nichés dans les bois, derrière la Résidence 'Les Hauts du Pyla'.

Ce site de l'Eden, situé plus à l'intérieur des terres, a été préservé de l'érosion marine, contrairement à ses deux grandes sœurs. En effet, celles des Gaillouneys et de la pointe du Cap Ferret ont été depuis, avalées par l'océan.

Eden constitue donc de nos jours un patrimoine historique exceptionnel, unique sur le Bassin d'Arcachon mais également sur tout le territoire Aquitain.

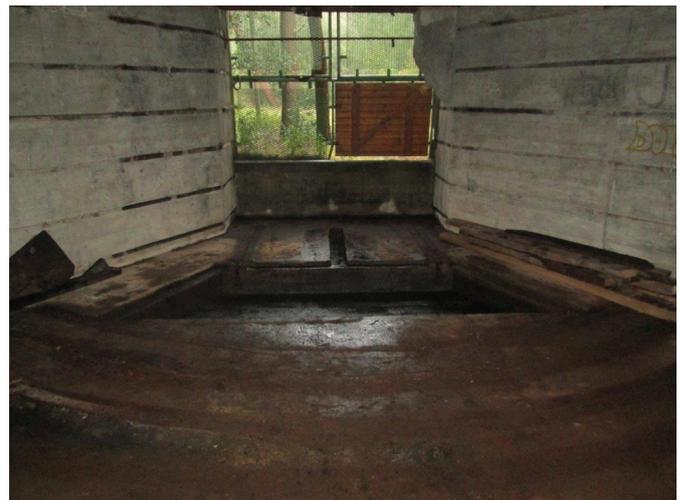
Chacun des abris bétonnés avait sa spécificité pour une organisation cohérente :

Casemates de tir avec canon, soutes à munitions, mais aussi bunkers de Commandement, Transmissions, Casernement, Infirmerie, Cuisine, Citerne.... Tout un ensemble

permettant d'y maintenir vie et autonomie pour une centaine de soldats.

Mais nous avons encore bien des choses à apprendre et à découvrir sur ce lieu chargé d'Histoire. Nous sommes toujours à la recherche d'informations, de témoignages d'habitants du Bassin, de photos ou d'objets de cette période, afin de continuer à compléter nos recherches et notre connaissance. (contact@gramasa.fr)

Pendant de nombreuses années, beaucoup de nos anciens ont préféré oublier ce passé sombre de notre histoire, et on peut le comprendre aisément.



Longtemps cet endroit a été laissé à l'abandon, totalement négligé, et même encore aujourd'hui souillé par de jeunes désœuvrés (dépôts divers, nombreux tags, graffitis etc...)



Mais depuis ces dernières années, des bénévoles de l'Association GRAMASA, passionnés d'histoire, (GRAMASA : Groupe de Recherches Archéologique du Mur de l'Atlantique Secteur Arcachon), ont décidé de réhabiliter ce site pour en faire un lieu de mémoire.

Avec l'accord du propriétaire et le soutien de la Mairie, nous avons procédé au nettoyage des accès bunkers et des plateformes bétonnées, pour sécuriser et rendre plus attrayantes les visites que nous organisons en période estivale. Elles sont réalisées en partenariat avec L'Office du Tourisme, et rencontrent un très grand intérêt.

Hors saison, nous proposons aussi des visites guidées pour des classes de scolaires (niveau CM2), et sur demande également, nous accueillons divers groupes, assos, familles....

donc inconstructible. Une offre d'achat a été transmise par l'intermédiaire du Conservatoire du Littoral au propriétaire, pour intégrer ce site dans une Zone de protection naturelle.

Nous n'avons donc pas encore toute latitude, ne serait ce que pour mieux sécuriser ce site, afin d'y empêcher les dégradations que nous continuons à constater malheureusement. Il ne nous reste qu'à espérer que cette transaction évolue favorablement et rapidement, car " Il faut sauver le soldat Eden "



Dans ces blocs de béton, il n'y a pas que du sable, du ciment, du gravier et de la ferraille, il y a aussi beaucoup de sueur, de larmes et du sang ! Pour le devoir de mémoire, nous devons aujourd'hui les respecter et les préserver.

Durant cette période d'occupation, beaucoup ont donné leur vie, alors à notre tour, donnons-leur un peu de notre temps.

Ce patrimoine historique se situe sur un domaine privé, classé "Forêt d'exception, Natura 2000" et

Site : <http://www.gramasa.fr>

LA VIE AU PYLA

Cette année 2019-2020 a été bien perturbée. Les élections municipales, prévues initialement en mars 2020, ont vu leur 2ème tour repoussé de trois mois. Le confinement qui a suivi le premier tour a d'autre part fait annuler nombre d'évènements et d'opérations, et les chantiers ont pris du retard.

Rencontre des Habitants

Le mois de septembre a été marqué par ces rencontres les 13 et 14 septembre. Quelques Pylatais étaient présents, et ont proposé les thèmes de réflexion suivants :

- L'amélioration des réseaux de transport, avec en particulier la mise en cohérence des horaires des autobus et des TER,
- La signalétique urbaine, à renforcer, notamment en direction des pistes cyclables ou du bureau de poste,
- Le non-respect du code de la route et en particulier des limites de vitesses,
- L'absence de taille de certaines haies empiétant sur les trottoirs,
- Les compétences et les horaires de la police municipale,
- La liberté de circuler sur le plan d'eau et à Arguin.

Journées du Patrimoine

Lors des journées du patrimoine, les visites organisées par l'ADPPM ont connu un vif succès. Les participants ont eu la possibilité de visiter certaines villas, normalement fermées au public. Nous remercions nos adhérents qui ont ouvert leurs maisons.

Conseil de quartier

En raison des élections, le conseil de quartier ne s'est réuni qu'une seule fois le 23 octobre.

Voirie

Les travaux de voirie et autres prévus pour l'hiver y ont été annoncés :

- Réfection des avenues Édouard Branly et Saint Antoine de Padoue,
- Réfection de la chaussée des avenues du Sirocco et de la Tramontane, et de l'avenue de la Forêt,
- Aménagement complet des avenues de Bellevue et Joffre.

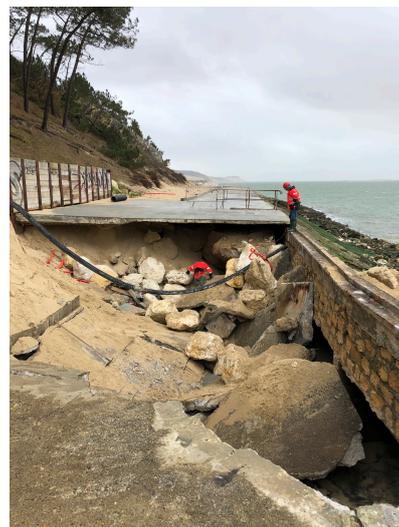
Ces deux dernières opérations ont pris du retard du fait du confinement.

L'aménagement du boulevard Louis Lignon est en cours, dans l'esprit de celui du boulevard de l'Océan : réduction de la voirie pour casser la vitesse, aménagement des trottoirs, enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et de la fibre optique.

En revanche, la piste cyclable n'est pas à l'ordre du jour : le boulevard est une voie départementale, cela nécessite accords des propriétaires le long de la route, et le coût est élevé.

Perré

La tempête du 11 février a causé un important éboulement du perré de la Corniche, au pied de l'escalier. Les travaux de réfection se sont avérés difficiles, et n'ont pu être terminés qu'à la fin du confinement. L'accès à l'escalier était interdit.



Chantiers

Ils sont plus nombreux que jamais. La vogue de la démolition des villas anciennes semble gagner du terrain... Il semble que la réglementation de plus en plus tâtilonne rende la rénovation aussi coûteuse que la construction. C'est ainsi que nous avons vu par exemple disparaître la maison de notre président d'honneur Jacques Rigaud, son terrain divisé et les pins, auxquels il tenait tant, abattus.

Si la division parcellaire est autorisée par la loi, les nombreuses entorses et irrégularités que nous constatons doivent pouvoir être constatées et sanctionnées rapidement et sévèrement. Notons bien que cela nous a été promis par tous les candidats.

Brocantes

Les ventes de fleurs et les brocantes prévues au printemps ont naturellement été annulées. Quatre brocantes sont prévues avenue de l'Ermitage les 12 juillet, 9 août, 13 septembre et 25 octobre.

Cendriers de plage

Plus de 10 000 d'entre eux ont été distribués en 2019. L'opération est renouvelée pour 2020 : ils sont en commande et devraient arriver avant le mois de juillet.

Bacs à verre

Ils continuent à être une source de nuisances sonores pour les riverains... On espère que la nouvelle équipe prendra le problème au sérieux..



Plages

- Deux « vestiaires de plage », l'un avenue du Figuier et l'autre avenue des Vendangeurs, ainsi qu'un rince-pieds à Haïtza, ont été installés au mois de juin.

- Comme chaque année, les tempêtes hivernales ont causé leur lot de dégradation sur les escaliers et les rampes des descentes aux plages. Des remises en état s'imposent.

- La signalétique à l'entrée des plages mériterait d'être revue. Les panneaux sont vieux et rouillés, et parfois peu visibles du fait des véhicules en stationnement. L'interdiction de l'accès aux chiens, très régulièrement violée, mériterait des panneaux de taille supérieure, comme cela a été fait à Arcachon.

Billet d'humeur - Nicole Jean-Parailhous

Je souhaitais depuis quelques jours vous faire part d'un mouvement d'humeur, et puis le temps passe... Aujourd'hui je saisis l'occasion et me lance.

Adhérente depuis plus de vingt ans, je suis moi aussi très attachée à notre "Pyla sous les pins" et constate souvent que pour construire des villas toujours plus grandes, et aujourd'hui plus hautes, les pins disparaissent et cela m'attriste de voir combien on s'exonère facilement d'un règlement. Mais mon mouvement d'humeur a une autre raison.

Dans ma rue cette semaine, deux villas, revendues, ont été complètement rasées en deux jours. À leur place, il va y avoir deux grandes villas de 7,30 mètres de hauteur.

La première était une vieillesse villa des années 60, mal fichue, sombre, de construction médiocre. Il n'y avait donc sûrement pas d'autre solution. Et je précise en passant que j'aime l'art moderne et trouve belles la plupart des villas récentes.

L'autre était ravissante, très bien entretenue, les propriétaires y avaient fait poser des huisseries alu récemment. Elle était pimpante, et représentait un exemple de ce style mélange de basco-landais et avec même un petit air de

cottage anglais en raison de sa peinture verte et de son environnement impeccable.

Elle était sûrement trop petite pour les nouveaux acquéreurs, le problème a donc été réglé en un jour. La prochaine villa sera donc sûrement semblable à toutes celles que l'on bâtit aujourd'hui.

Charentaise d'origine, je pense à la façon dont l'île de Ré veille à conserver un patrimoine immobilier qui n'exclut ni les agrandissements ni les modernisations, mais qui impose un respect du caractère initial.

Nous ne faisons rien de cela dans l'attribution des permis de construire, et d'ici peu, c'est toute une image du Pyla qui aura disparu. Pourtant, les architectes savent inventer des ajouts, des extensions qui allient très bien modernité et conservation patrimoniale...

Mon souhait - irréalisable probablement - serait que pour toute demande de permis de construire sur un terrain déjà bâti, quand la construction est de qualité, on demande au préalable un projet d'agrandissement qui tienne compte de l'existant et préserve ainsi une trace de ce qui a fait l'identité de notre Pyla.

Mais sans doute est-ce un vœu "pieux", comme on le dit de ceux qui ont peu de chance d'aboutir...

Pardon de ce billet d'humeur, et merci de m'avoir lue !

PYLA BY NIGHT ? RESPECT !

Les Pylatais subissent depuis plusieurs années des nuisances, notamment sonores, provoquées par quelques établissements de nuit qui ne respectent pas la réglementation, et ce, malgré les engagements pris dans le cadre de la charte de La Vie Nocturne qu'ils signent chaque année

Un collectif * constitué initialement dans le quartier de la Chapelle Forestière rassemble aujourd'hui un nombre croissant d'adhérents avec les riverains d'autres quartiers du Pyla, déterminés et excédés par des délits fréquents et non réprimés par les pouvoirs publics. Musique amplifiée tardive, mais aussi chahut de la clientèle sur la voie publique, déchets, parking sauvage, dégradation du mobilier public et même intrusion dans les propriétés ont déjà fait l'objet de nombreuses plaintes par les riverains.

Malgré les nombreux contacts et échanges entretenus depuis longtemps avec La Mairie de La Teste de Buch, les résultats obtenus sont restés insuffisants et le collectif a dû engager fin 2019 par le biais de plusieurs de ses adhérents, un recours gracieux à l'encontre de La Mairie de La Teste de Buch et de La Préfecture de La Gironde afin de demander aux pouvoirs publics de faire usage de leurs pouvoirs de police pour faire cesser les troubles de toutes natures provoqués par les établissements ou leur clientèle :

La Mairie a reçu les représentants du collectif le 19 février 2020 et par lettre du 2 mars 2020, s'est engagée aux démarches suivantes:

- Une demande de passage de la Commission de sécurité auprès de tous les établissements incriminés par les services de la Cobas,
- Une rencontre avec les services de l'État afin d'identifier les moyens pouvant être mis en œuvre dans le cadre d'une surveillance renforcée ainsi que des contrôles plus ciblés et plus fréquents.
- La suppression des autorisations d'occupation du domaine public pouvant générer des troubles
- L'accompagnement au sein du partenariat de la Charte de la Vie Nocturne des nouvelles réglementations (Décret 2017-1244 du 17 08 2017)

La Mairie a également rappelé par lettre recommandée leurs obligations aux gérants de trois établissements particulièrement concernés. .

Aujourd'hui, il reste difficile de savoir ce qui a été engagé par La Mairie et il subsiste quelques doutes sur sa volonté de faire usage de ses pouvoirs de police pour faire cesser les troubles de façon pérenne.

Pour preuve, dès la semaine suivant la fin du confinement, l'un de ces établissements s'est à nouveau illustré par une musique amplifiée diffusée de plus en plus fort jusqu'à 2 heures du matin.

Il serait si simple pour tous de se respecter les uns les autres et de bien vivre ensemble, il est vraiment dommageable que quelques professionnels de la nuit continuent de braver la loi, encouragés par des pouvoirs publics bienveillants et une Police Nationale peu prompte à traiter les différents appels à l'aide des riverains.

Pour que cela change, faudra-t-il en arriver à engager une action auprès du Tribunal Administratif pour obtenir la non diffusion de toute musique amplifiée après 10 h du soir comme les riverains du Moulleau l'ont fait avec succès en attaquant un arrêté municipal d'Arcachon ?

Mais les Pylatais peuvent aussi espérer se faire entendre pour trouver les bases d'un modus vivendi intelligent avec les parties en présence, en respectant le droit au commerce mais aussi à la légitime tranquillité de chacun

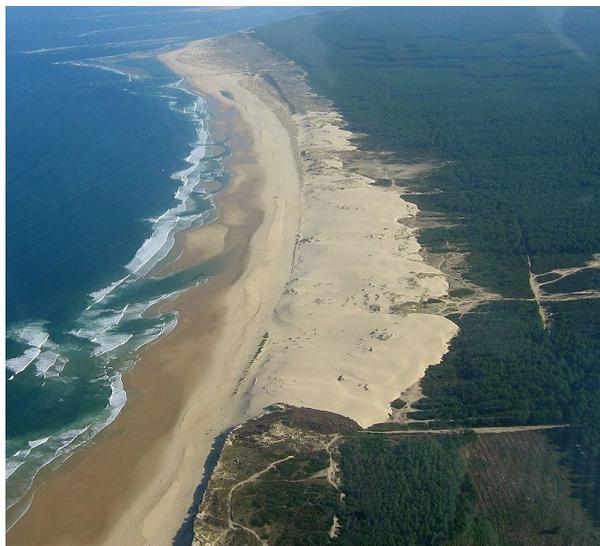
* collectifcontrelesnuisances33115@laposte.net



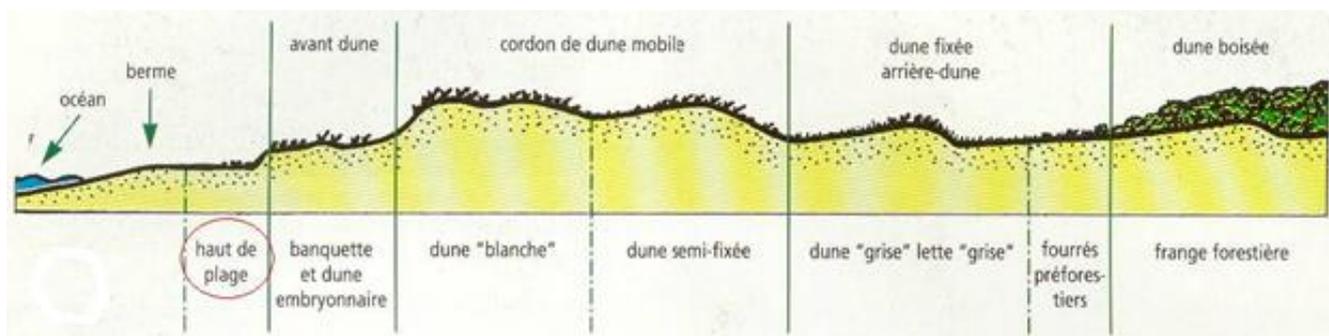
ENVIRONNEMENT

Les dunes littorales en Aquitaine, là où l'océan rencontre la forêt

A la différence des côtes rocheuses de Bretagne ou du Pays Basque, notre trait de côte girardin et landais évolue très rapidement, parfois à vue d'œil, sous l'action combinée des vents et de l'océan. C'est un paysage mouvant dans l'espace et dans le temps ; un paysage vivant ! Cet article a pour objectif de vous présenter les grandes caractéristiques de ce paysage, les dynamiques qui le façonnent et les espèces végétales et animales qui y sont inféodées. Un prochain article vous présentera le travail de l'Office National des Forêts, en charge de la gestion de ces milieux via la Mission d'Intérêt Générale Dunes.



De la Pointe de Graves à l'embouchure de l'Adour, les dunes littorales s'étendent sur 230 km de long et environ 5 km de large, uniquement interrompues par les passes du Bassin d'Arcachon. Le terme de corridor écologique est ici pleinement justifié et peut même être employé au pluriel ! En effet, de l'estran jusqu'à la forêt dunaire, ce sont plusieurs écosystèmes (et autant de paysages) interconnectés et organisés en bandes parallèles au trait de côte, que l'on peut traverser. Les conditions écologiques difficiles (embruns, salinité, vent, mitraillage du sable) y ont conduit à un fort endémisme de la faune et de la flore.



Succession des faciès des dunes littorales atlantiques, ONF

En rentrant des plages océanes pour regagner votre voiture ou votre vélo garés en forêt, c'est une véritable expédition géologique et naturaliste qui vous est offerte ! Voici, dans

l'ordre, les différents écosystèmes que vous traverserez.

Le haut de plage : c'est souvent là que l'on pose sa serviette. D'ailleurs en prévision de la marée haute, il peut être judicieux de vous poser en amont de la laisse de mer (algues et autres débris organiques laissés par la dernière marée haute). Vous pourrez ainsi vous retrouver en présence des premières espèces végétales à coloniser le littoral : Roquette de mer, Betterave maritime...





Ces espèces annuelles sont parfaitement adaptées à la très forte salinité du milieu et se développent très bien sur la laisse de mer en décomposition qui leur sert de substrat. Le haut de plage est immergé lors des grandes marées et subit la pression liée à l'érosion marine ainsi qu'à l'activité humaine (piétinement, nettoyage mécanique des plages). Ainsi, il est rare que cette végétation soit bien développée.

L'avant-dune : Située toute en haut de la plage, elle se forme en période de répit de l'érosion marine. C'est là que l'on trouve le Chiendent des sables, aussi appelé Agropyron (*Elytrigia juncea*). Les sables éoliens vont se retrouver captés par cette végétation qui, une fois ensevelie, va servir de substrat pour d'autres plantes. Ces dernières vont à leur tour piéger les sables éoliens et ainsi de suite. Ainsi, l'avant-dune va progressivement augmenter de volume et évoluer vers la dune blanche.



La dune blanche : C'est dans cette dune que l'on retrouve l'Oyat ou Gourbet des Aquitains (*Ammophila arenaria*). Ces végétaux, par leurs systèmes racinaires, bloquent le sable en transit et font de la dune blanche une zone d'accumulation de sable pendant les phases de répit érosif. L'Oyat est alors rejoint par le Panicault, l'Euphorbe et le Liseron. C'est cette même dune blanche qui peut être fortement entaillée par l'érosion marine lors des tempêtes hivernales, ce qui lui donne un véritable aspect de falaise de sable.

La dune semi-fixée : Elle se développe à l'abri de la dune blanche ce qui y diminue les phénomènes d'accumulation et d'érosion et lui permet une certaine stabilité. Ces phénomènes ne sont pas absents pour autant et cette dune reste mobile. La végétation, à l'aspect de moquette clairsemée, est composée de Fétuque à feuilles de jonc et de Gaillet des sables dont le réseau racinaire dense permet de capter le sable efficacement.

La dune grise : C'est l'arrière-dune, protégée des vents et de l'érosion par le cordon dunaire mobile (dune blanche et dune semi-fixée). Elle doit son nom à la couleur des végétaux que l'on y trouve. Ceux-ci forment une véritable pelouse à recouvrement fort. Les espèces emblématiques de cette dune sont l'Immortelle (*Helichrysum stoechas*) et la Canche blanchâtre (*Corynephorus canescens*). Les arrière-dunes présentant un faciès plat et n'ayant pas été envahies récemment par le sable sont également appelées « lettres » grises dans le Sud-Ouest. Un véritable sol bien structuré s'y développe et, lorsque la nappe d'eau est affleurante, une végétation typique des zones humides est présente.





C'est dans les dunes grises d'Aquitaine que l'on peut trouver le Lézard ocellé, plus grand lézard d'Europe avec ses 70 cm de long.



Ourlet préforestier : C'est le dernier écosystème que vous traverserez avant de retrouver l'ombre de la pinède. C'est un espace de transition entre la dune et la forêt où la végétation s'enrichit en espèces préforestières, arbustives et buissonnantes. Les quelques pins déformés par le vent et les embruns (pins halomorphosés et anémomorphosés) cohabitent avec la Ciste à feuilles de sauge, la Bruyère à balais, la Daphné garou, le Troène... Arbousiers, Chênes liège sur la côte landaise et Chêne vert sur la côte girondine font également leur apparition mais dépassent rarement le mètre de hauteur.



Comme écrit plus haut, ces écosystèmes interagissent en permanence entre eux par des flux de matière (sable, matériel végétal) et d'énergie (houle, vent). La dune naît de la plage et la plage vient « puiser » du sable dans la dune lorsque son bilan sédimentaire est défavorable. Dans un contexte globalement défavorable à la stabilité du littoral dunaire (fréquence des tempêtes, raréfaction des sédiments, pression anthropique), la gestion du milieu dunaire par le génie écologique est essentielle pour le maintien de ces écosystèmes qui abritent faune, flore et paysages remarquables, nous protègent contre le risque d'ensablement du continent et contre l'érosion marine.



Pierre GAUTHIER LARREA

Ingénieur forestier

L'huitre et l'Ifremer

Le 15 mai 2020, la préfecture annonçait que la consommation des huîtres provenant du banc d'Arguin était interdite jusqu'à nouvel ordre - mesure suivie dès le 20 mai de l'interdiction générale de la consommation des huîtres et des palourdes de tout le Bassin d'Arcachon.

En cause, une algue microscopique du genre *Dinophysis*. Ces microalgues, présentes presque toute l'année dans le Golfe de Gascogne, y sont particulièrement abondantes au printemps et pénètrent parfois dans le Bassin, portée par les courants de flot. Certaines espèces de ce genre produisent des toxines qui s'accumulent dans les mollusques sans leur faire de mal, mais causent chez les humains des troubles digestifs lorsque leur concentration dépasse une certaine valeur (seuil sanitaire déterminé à partir de données épidémiologiques). L'interdiction de leur consommation est donc une mesure destinée à protéger les consommateurs. Les ostréiculteurs peuvent toutefois mettre en vente des coquillages stockés dans leurs bassins à terre, avant que les microalgues n'aient colonisé l'intérieur du Bassin et contaminé les huîtres.

On le voit, les microalgues toxiques (il en existe d'autres genres qui produisent d'autres types de toxines) et les mollusques font l'objet d'une surveillance attentive. Cette surveillance est orchestrée par l'Ifremer.

L'Ifremer (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer), qui dispose sur le port d'Arcachon d'une station rattachée au centre de Nantes, l'un des 4 centres métropolitain de l'institution, a été fondé en 1984. Il résulte de la fusion de l'Institut Scientifique et Technique des

Pêches Maritimes et du Centre National pour l'Exploitation des Océans.

Ses missions répondent à deux objectifs :

- Acquérir des connaissances fondamentales via une approche systémique qui permet de mieux appréhender les processus qui régissent les écosystèmes et de comprendre les changements qui les affectent ;
- Obtenir des résultats plus finalisés en réponse aux questions posées par la société, sur la base de ses capacités d'observation, de surveillance et d'expertise.

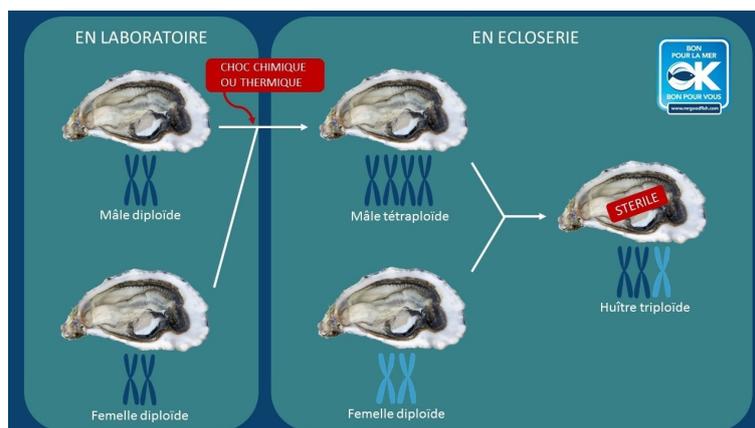


Les activités de l'Ifremer se partagent donc entre observation (via plusieurs réseaux de surveillance), recherche fondamentale ou plus appliquée, et avis/expertises. Sur le Bassin, l'Ifremer interagit notamment fréquemment avec les ostréiculteurs (représentés par le Comité Régional de la Conchyliculture), les pêcheurs (Comité Local des Pêches), le Parc Marin, les Universités et autres organismes de recherche, les administrations et les collectivités locales, parmi lesquelles le SIBA occupe une place importante.

Du point de vue « appliqué », l'Ifremer a par exemple mis au point les méthodes permettant de produire les huîtres tétraploïdes (à dix lots de quatre chromosomes identiques) qui rendent possible la génération des huîtres triploïdes stériles, à croissance rapide, consommables en

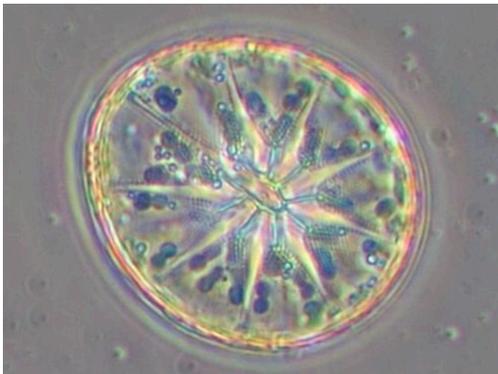
toutes saisons. Cet avantage commercial semble toutefois contrebalancé par une plus grande sensibilité aux virus qui affectent les mollusques.

Dans le domaine de l'observation, plusieurs réseaux nationaux sont



opérés, certains à visée sanitaire, d'autres concernant l'environnement, notamment dans le but de répondre aux exigences des directives européennes (Directive Cadre sur l'Eau, Directive Cadre Stratégie Milieu Marin). Parmi ces différents réseaux, on peut en citer trois.

Le réseau REPHY (Réseau d'Observation et de Surveillance du Phytoplancton et de l'Hydrologie dans les eaux littorales) opère des prélèvements d'eau réguliers afin de surveiller la composition et l'abondance du phytoplancton. Le volet sanitaire de cette activité (en cas de présence d'algues toxiques, dont *Dinophysis*) déclenche le prélèvement et l'analyse des mollusques par le biais d'un autre réseau, le REPHYTOX. Ces mollusques sont soumis à une analyse chimique destinée à rechercher et à quantifier les toxines. Comme évoqué précédemment, le dépassement du seuil sanitaire dans ces mollusques déclenche l'interdiction de leur commercialisation. Dans le cas de *Dinophysis* (et des toxines diarrhéiques associées), la gestion des fermetures reposait auparavant sur les résultats du fameux « test souris », simple et peu coûteux, mais fort décrié par la profession ostréicole, qui le jugeait peu fiable, en raison de résultats discordants entre les tests et l'analyse chimique (effet d'autres substances accumulées par les mollusques ?).



Le réseau REMI, quant à lui, surveille la qualité bactériologique des mollusques sur les sites de production conchylicole, et les résultats obtenus permettent d'établir le classement sanitaire de ces zones. Rappelons que c'est l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui surveille la qualité des eaux de baignade.

Le réseau ROCCH (Réseau d'observation de la contamination chimique) s'intéresse à la présence dans les eaux (en utilisant les

mollusques comme « accumulateurs ») de nombreux contaminants, parmi lesquels les substances réglementées comme le plomb, le mercure et le cadmium, les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), et les dioxines. Ce dispositif est utilement complété par deux réseaux du SIBA (REPAR et REMPLAR), qui s'intéressent aux pesticides et autres contaminants organiques, consistant à mesurer leur teneur dans les eaux du Bassin et de ses tributaires ainsi qu'à réduire leurs apports dans le Bassin.



Actuellement, l'un des thèmes « phare » de recherche de la station Ifremer d'Arcachon concerne les herbiers de zostères, notamment ceux du Bassin d'Arcachon. Ces prairies sous-marines (voir l'article de la Gazette du Pyla n° 42) ont subi dans le Bassin d'Arcachon une régression inquiétante, dont on attribue l'origine aux canicules de 2003 et 2006 (qui a affecté les zostères marines du fond du Bassin), provoquant à la fois une augmentation de la turbidité de l'eau (qui empêche les mêmes zostères marines de recoloniser ces zones) et une augmentation des courants sur le bord de certains estrans, provoquant l'arrachement des zostères naines et une érosion des sédiments autrefois maintenus par ces herbiers. Leur bonne santé est une des conditions de l'équilibre de notre écosystème maritime, et son rétablissement est une des préoccupations des chercheurs et du Parc Marin.

Parmi les problèmes environnementaux recensés sur le Bassin, notamment par le biais de l'observation opérée par les réseaux, le bruit et ses effets sur la faune et la flore sous-marine sont un autre sujet d'inquiétude. Il faut par exemple noter ici que les dauphins ont disparu du Bassin d'Arcachon au moment même où apparaissaient les jet-skis...

L'ADPPM remercie le Dr Elvire Antajan, responsable de la station Ifremer d'Arcachon, et Isabelle Auby pour toutes ces précisions.

L'EAU DANS TOUS SES ÉTATS

Qu'est-ce que le SIBA?

Comme nous l'a montré l'article de Raphael Vialard, le traitement des eaux usées fut une préoccupation des Pylatais dès les origines. Plus généralement, le rapport à l'eau des communautés du pourtour du Bassin d'Arcachon est à la fois omniprésent et complexe. Eau de mer, eau potable, eau de pluie, eau des fossés, crastes, canaux et rivières, l'eau donne forme à notre environnement et conditionne la vie.

Quand on se penche sur la question de l'eau, un acronyme revient dans les dossiers avec régularité : le SIBA.

Le SIBA (Syndicat Intercommunal du bassin d'Arcachon) est un syndicat mixte, rassemblant la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS : Arcachon, la Teste de Buch, Gujan-Mestras et le Teich) et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN : Biganos, Audenge, Lanton, Andernos-les-Bains, Arès, Lège-Cap Ferret, Mios et Marcheprime). Ses vocations sont multiples et vont de l'assainissement des eaux usées urbaines et industrielles, à la gestion des eaux pluviales, aux travaux maritimes, et englobent l'hygiène et la santé publique et même la promotion touristique.

Bassin via la Leyre ; par ailleurs, le tout-à-l'égout n'existait pas autour du Bassin. Sans réseaux de collecte ou d'épuration, les eaux usées s'infiltraient dans les sols, et percolaient vers le Bassin. Malgré les 400 millions de m³ qui y entrent et en sortent avec chaque marée, les eaux de baignade elles-mêmes voyaient leur qualité se dégrader.

Sous l'impulsion d'un préfet visionnaire, Gabriel Delaunay, qui menaçait de ne plus délivrer de permis de construire si rien n'était fait, les élus des communes du pourtour du Bassin créèrent alors le SIACRIBA, dont la vocation unique était la construction d'ouvrages inter-communaux devant permettre le rejet à l'océan des eaux usées urbaines et industrielles collectées autour du Bassin d'Arcachon, et l'exploitation de ces ouvrages.

Parallèlement, en 1966, le SIBA était créé, pour baliser les chenaux et résoudre les problèmes intéressant les communes associées qui ne pouvaient être résolus à l'échelle locale. SIACRIBA et SIBA fusionnèrent en 1973, sous le seul acronyme SIBA.

Ce traitement supra-communautaire intéressant le plan d'eau du Bassin d'Arcachon, et ce qui s'y déverse, est le fil rouge qui court tout au long de l'histoire du Siba.

Un programme « zéro rejets » fut établi en 1968, analogue à ce qui s'était déjà mis en place sur le lac d'Annecy. La construction du collecteur sud fut entamée la même année. Il amena dès 1971 les effluents de l'usine de la Cellulose à la Salie, où ils furent d'abord rejetés sur la plage. La construction du wharf est une saga à elle toute seule, la faillite d'une des sociétés pressenties pour sa réalisation s'ajoutant aux difficultés techniques.



62 ARCACHON. — Parc aux Huitres. — LL

Histoire

En 1964, face aux problèmes affectant l'élevage des huîtres - ralentissement de la croissance, mortalité... - la profession ostréicole en crise tire la sonnette d'alarme : il est impératif de mettre fin à tout rejet d'eaux usées dans le Bassin d'Arcachon. Jusque là en effet, les effluents de la papèterie de Facture étaient rejetés dans le



Entretemps des stations d'épuration furent mises en place : on en compte aujourd'hui quatre, l'usine Smurfit s'étant dotée de son propre équipement.

Dès 1973, les premiers réseaux d'eaux usées communaux de La Teste se raccordaient au collecteur. Au Pyla, il faudra attendre la fin du millénaire pour voir disparaître les dernières et pittoresques fosses septiques.

Par la suite, les communes du Nord Bassin ont été à leur tour raccordées au collecteur nord jusqu'à Lège Cap Ferret. Ce collecteur principal fait 65 km de long.

En 1987, les stations d'épuration qui traiteront les eaux usées sont opérationnelles ; mais dès 1984, les contrôles bactériologiques effectués par l'Agence régionale de Santé, montraient les progrès accomplis.

Cependant des contaminations du Bassin par les eaux pluviales qui s'y déversent plus ou moins directement sont constatées au début des années 80. La compétence de leur traitement est également attribuée au Siba en 1996, et celle des eaux pluviales urbaines en 2018. Le but ici est d'éviter que les eaux de pluie ne se déversent directement dans le Bassin en facilitant leur infiltration dans le sol, et en cas de fortes intempéries en les stockant pour éviter les inondations : le SIBA est en effet compétent dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi).

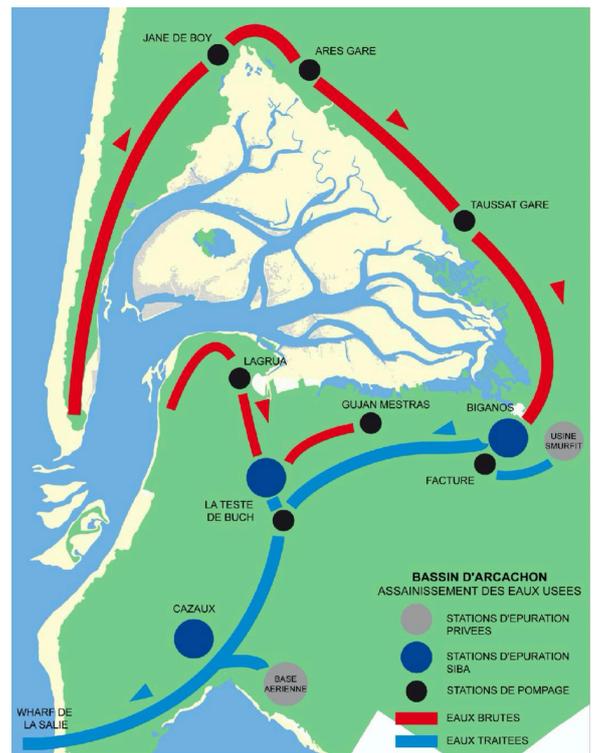
Les stations d'épuration se sont perfectionnées et incluent aujourd'hui un traitement bactéricide. Par ailleurs, au-delà de la qualité bactériologique des eaux du Bassin, il a fallu mettre en place des réseaux d'expertise (REPAR et REMPLAR) pour étudier l'eau au plus près, et y déceler les traces de pesticides et plus généralement de micropolluants.

Aujourd'hui

L'assainissement constitue toujours la première mission du SIBA, avec 50 000 branchements, plus de 1 000 km de réseau, et plus de 400 postes de pompage.

Ce réseau achemine les eaux usées vers 3 stations d'épuration d'une capacité totale de 290 000 équivalents-habitants, dont les deux principales, mises en service en 2007, bénéficient des technologies de dernière génération.

25 000 m³ d'effluents urbains sont ainsi traités chaque jour par ces stations avant leur rejet en mer, soit plus de 9 millions de m³ / an.



Le SIBA dans sa vocation intercommunale a acquis des compétences supplémentaires. Il est notamment depuis 1986 responsable des opérations de dragage des chenaux et des ports, et de réensablement des plages.

Il a une compétence supra-communale en matière de tourisme, et a dernièrement créé la marque B'A, destinée à « favoriser l'attractivité économique du territoire tout en affirmant les valeurs de préservation de l'environnement ».

La nouvelle plateforme ENKI permet d'accéder à une base de données, liée à la qualité de l'eau, qui centralise les milliers de données acquises et permet au public d'y accéder.

Comme le dit aujourd'hui Sabine Jeandenand, « Notre objectif est d'essayer de conjuguer activité économique et qualité de l'eau ».

Anne-Lise Volmer



Projet Brique (Bâti Résidentiel et Influence sur la Qualité de l'Eau.)

Le réseau REMPARG (Réseau des micro polluants sur le Bassin d'Arcachon), porté par le SIBA, a pour mission la veille active des micropolluants sur le Bassin, l'identification de leurs origines et la réduction de leur empreinte par des traitements adaptés ou des mesures de réduction à la source.

Les dernières campagnes de mesure ont mis en évidence le devenir incertain dans l'environnement des produits utilisés dans la construction : peintures de façades, lasers, et biocides, comme les films anti termites, sont lessivés par l'eau de pluie et se retrouvent à l'état de traces jusque dans l'eau du Bassin.

Pour étudier plus précisément ce phénomène, le projet BRIQUE, qui porte sur un lotissement en construction situé à Audenge, s'efforcera de déterminer le devenir dans l'environnement et en particulier dans la nappe phréatique, de ces produits. Au cours de la réalisation des bâtiments, de petits forages installés dans les

espaces verts permettront de faire des analyses régulières de la nappe souterraine. Propriétaires et constructeurs feront parvenir par une interface sécurisée les informations sur les produits qu'ils appliqueront. Il ne leur est pas demandé de changer quoi que ce soit à leur projet, mais simplement de communiquer. Les informations collectées par ce projet de science collaborative permettront de mieux connaître le devenir des produits utilisés et à terme de permettre la mise au point de meilleures pratiques.



Partager les données acquises

Le volume de données acquises par le SIBA au fil des ans, et grâce aux nombreux partenariats de recherche et dispositifs de soutien (notamment dans le cadre du réseau d'expertise REMPARG), imposait une nouvelle organisation pour l'acquisition et l'archivage de ces dernières. Le choix s'est porté sur un logiciel, créé par une société spécialisée sur les données de qualité de l'eau. Nommé ENKI, en référence mythologique au dieu des eaux et de la connaissance, une base de données a été paramétrée pour les besoins du SIBA et testée par l'ensemble des équipes durant l'année 2019. Elle est à présent

utilisée quotidiennement. Un accès grand-public aux données, effectif début 2020, vient compléter la mise à disposition des publications et rapports de la bibliothèque environnementale en ligne. C'est ainsi plus de 100 000 données qui peuvent être triées, visualisées ou exportées grâce à cette application. Elles ont trait au suivi des effluents des eaux traitées et du rejet au wharf de la Salie, à la qualité bactériologique des cours d'eau ou des eaux de baignades, aux apports en nutriments, à l'empreinte en micropolluants, au suivi des pesticides... Cette base sera complétée au fur et à mesure des publications du SIBA.

Le SIBA prévoit également des temps de présentations et d'échanges, les « Rendez-vous de l'eau, ditorium », mis en place à partir de septembre prochain. La première portera sur les 10 ans d'expertises sur les pesticides, en partenariat avec l'Université de Bordeaux (EPOC/LPTC), elle est programmée le 24 septembre (sous réserve de l'actualité).

Aurélie Lecanu (SIBA)

Lien vers les données environnementales : <https://www.siba-bassin-arcachon.fr/qualite-de-l-eau>



LE PLAN D'EAU

Ensablement

Au Pyla

L'ensablement biennal des plages du Pyla a eu lieu cette année entre le 18 janvier et le 7 février 2020. C'est la drague Côte de Bretagne, opérée par la Compagnie Armoricaine de Navigation, qui a effectué le rechargement des plages. Un volume d'environ 160 000 m³ de sable a été projeté par « rainbowing » du musoir de la Corniche à l'avenue des Vendangeurs. Le sable a été prélevé sur la façade est du banc du Bernet, sur une surface de 37,5 hectares. La zone de prélèvement se trouve en-dehors de la superficie de la RNN du Banc d'Arguin, où ces opérations sont interdites par le décret de 2017.

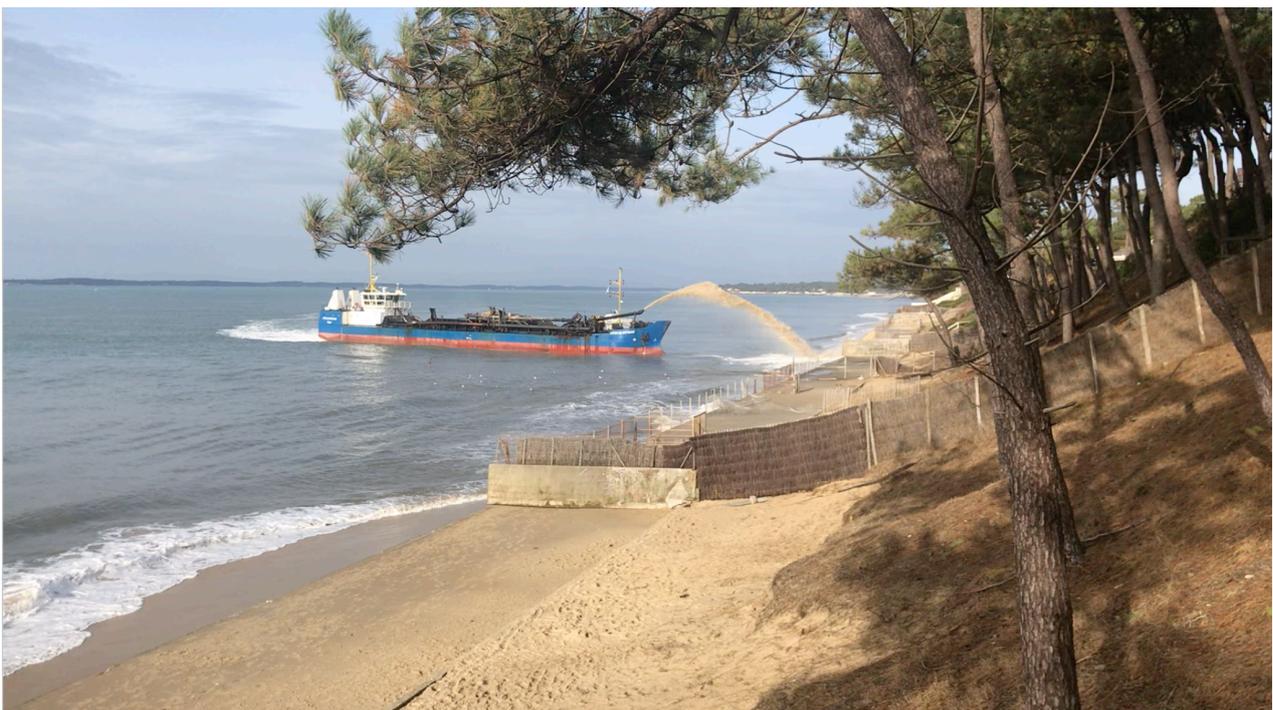
Mises en oeuvre depuis 2003, année où eut lieu un réensablement massif de 2 millions de m³ de sable à l'initiative du Syndicat des Riverains, ces campagnes de réensablement ont pour but et pour effet d'offrir aux Testerins et aux visiteurs des plages dont la superficie varie, mais qui permettent au minimum les activités balnéaires et nautiques pendant la plus grande partie de la journée.

L'idée fut adoptée au début des années 80, alors que la situation au Pyla était si dégradée qu'il n'y avait plus de plages du tout, et sa mise en oeuvre participa largement à l'engouement



actuel pour notre quartier. Ces opérations douces, évitant toute artificialisation supplémentaire du trait de côte, sont dans la droite ligne de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC, 2017-2019), qui définit les préconisations actuelles de l'État pour la lutte contre l'érosion côtière.

La campagne 2020 de réensablement fut malheureusement suivie au mois de mars d'une série de tempêtes qui firent craindre la perte de la plus grande partie de l'apport en sable. Une fois les éléments calmés, cependant, on put constater que le haut des plages forme des talus confortables sur une grande partie du littoral du Pyla, permettant selon la météo les activités jusqu'à un coefficient de 80 environ.





ENSABLEMENT

Au Cap Ferret

Nous vous avons présenté dans la GP n° 42 les problèmes posés par l'érosion de la Pointe du Cap Ferret. Des opérations d'ensablement par voie terrestre menées en 2018 ont dû être complétées en 2019 par un réensablement d'urgence, une brèche menaçant de s'ouvrir dans le cordon dunaire.

Parmi les solutions envisagées, une opération similaire à celles menées au Pyla a retenu l'attention de la municipalité.

Il s'agirait de recharger de la même façon le secteur de la Pointe de 300 000 m³ de sable la première année, puis d'effectuer des rechargements biennaux de 150 000 m³. Ces rechargements par voie maritime seraient complétés par d'éventuels rechargements par voie terrestre. Le projet est actuellement à l'examen, et le CNPN (Conseil National pour la Protection de la Nature) a rendu un avis demandant des compléments d'information.

Les questions portent en particulier sur l'impact des prélèvements sur la faune et la flore du banc du Bernet et plus généralement sur les écosystèmes du Bassin. L'éventuel impact du bruit de ces travaux est également mis en cause.

Rappelons que lors des opérations de réensablement au Pyla, des prélèvements et des analyses sont systématiquement effectués par la Station Marine d'Arcachon, pour en contrôler les effets sur la flore et la faune. Ces opérations de prélèvement et de rechargement ayant lieu dans des zones de sables essentiellement mouvants,

dépourvus de végétation, le dérangement de la faune est de courte durée et l'adaptation des espèces se fait en quelques semaines.

Quant au bruit engendré par ces travaux, les études montrent que ses conséquences sont négligeables.

Vous trouverez le texte complet de l'avis du CNPN en suivant ce lien :

http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2019-12-24x-01515_consolidation_de_la_dune_cap_ferret_33_avis_du_05_2020.pdf

Au Moulleau

Les opérations de dégagement de la jetée du Moulleau prévues comme chaque année au printemps ont été perturbées cette année. C'est d'abord le confinement qui a empêché les réunions habituelles, puis le travail de la drague. Lorsqu'enfin les tuyaux ont été mis en place, des avaries ont empêché la réalisation complète des dragages prévus. Certaines des navettes de l'UBA, empêchées d'accoster à marée trop basse, seront donc supprimées. Le sable prélevé a été déposé devant l'Ermitage Saint Jean.

La plage du CVPM au Pyla a quant à elle été rechargée par camions.

Anne-Lise Volmer



SUR NOS PLAGES

Hermelles

Vous n'avez certainement pas manqué de noter sur les épis en dos de tortue qui rythment les plages du Pyla la présence de ces drôles de constructions, sortes d'assemblages de tubes de sable formant comme de grosses éponges fixées sur les rochers.

Ces édifices sont le fait de l'hermelle (*Sabellaria alveolata*), une sorte de ver marin sédentaire et tubicole. Ingénieur de son écosystème, ce ver, après une période larvaire où il vit dans l'eau, se fixe sur les rochers, où il érige en se servant du sable des tubes formant massifs ou récifs. Les tubes peuvent changer d'orientation selon les conditions hydrodynamiques : ils sont horizontaux ou verticaux. Ils ont une longueur maximale de 30 cm, mais quand ils se superposent les uns aux autres, ils peuvent atteindre une hauteur de 1,50 m. Ces tubes ressemblent à des gâteaux d'abeille et ils finissent par former des pseudorécifs de masse souvent considérable.

Ces colonies peuvent abriter 70 espèces différentes. Vers, larves et juvéniles de crustacés y migrent, constituant ainsi un réservoir de biodiversité. Les plus célèbres sont ceux du Mont Saint Michel, qui couvrent des centaines d'hectares.

Au Pyla, on observe la présence de ces récifs depuis 2003 et les travaux de réensablement des plages. L'espèce dans son ensemble est cependant menacée, en particulier par le piétinement. Pour les enfants, il est bien tentant d'écraser ou de briser ces châteaux de sable naturels! S'ils ne bénéficient pas d'une protection officielle, il est cependant important d'en assurer la survie, et des panneaux placés à l'entrée des plages l'expliquent. Ne manquez pas de respecter et de faire respecter cette curieuse espèce!

Anne-Lise Volmer





SUR NOS PLAGES

Un nid de gravelots à la Salie



Les huit semaines de confinement et d'interdiction des plages en pleine saison des nids a eu des effets collatéraux inattendus sur l'avifaune des dunes. En effet, des oiseaux habitués à la présence de visiteurs, et à la nécessité de s'installer à l'écart des sentiers, se sont vus subitement confrontés à de vastes espaces vierges de toute présence humaine. Ils ont donc pondu leurs oeufs aux endroits qui leur plaisaient, sans avoir à se soucier d'être dérangés.

C'est ainsi que les nids d'espèces comme le gravelot à collier interrompu ou la sterne naine, et autres oiseaux du bord de mer, qui pondent leurs oeufs à même le sable, se sont trouvés en danger à la réouverture des plages.

À la Salie Nord, un couple de gravelots à collier interrompu s'est ainsi installé à proximité de l'accès à la plage. Ce minuscule oiseau couleur de sable est un familier de nos côtes sableuses. Les oiseaux ont choisi pour s'installer les branches d'un des sapins de Noël collectés en janvier par l'ONF pour être installés dans les



dunes afin d'aider à la lutte contre l'érosion éolienne. Nul doute qu'encore imprégnées de l'esprit de Noël elles ont semblé accueillantes à ces tout petits oiseaux!

Le premier œuf a été pondu le samedi du déconfinement, avec la mise en place de la plage dynamique, et le second le lendemain.

La découverte de cette petite famille donna lieu à des échanges inquiets entre l'ONF, le PNMB et la commune de La Teste.

Il fut décidé que pour assurer la tranquillité des parents, on détournerait tout simplement la circulation. L'accès principal à la plage fut fermé à la circulation, et les visiteurs détournés vers deux accès secondaires existants. La consigne fut respectée, assurant aux oiseaux la quiétude nécessaire. Encore visibles le 10 juin, les oeufs avaient disparus le 11. Les poussins de gravelots sont nidifuges, et quittent le nid dès leur naissance : on peut espérer qu'ils auront trouvé dans les vastes dunes de cette zone des endroits où se cacher des prédateurs.

Cédric Bouchet, technicien ONF à la Salie, nous dit : « À ce jour, sur le secteur allant de la Dune à la limite des Landes, deux juvéniles sont recensés et un poussin. Un nouveau nid a été découvert hier sur le secteur Trencat. Vu la position du nid sur la plage, une signalisation temporaire a été mise en place pour éviter le piétinement. C'est donc le 5e nid recensé cette année, la période de ponte touchant à sa fin ». (Photos Cédric Bouchet)

LE BANC D'ARGUIN - Anne-Lise Volmer

Sternes, milans noirs, goélands et gestionnaires

Le décret

Les amoureux du Banc d'Arguin ont encaissé à la sortie du confinement une mauvaise nouvelle. La requête en annulation du décret de 2017, portée par les Amis du Banc d'Arguin et la Caub'arc, dont l'ADPPM fait partie, a en effet été examinée et rejetée par le Conseil d'État.

Rappelons qu'il s'agissait d'examiner la forme de la consultation qui a précédé le décret. Ainsi le rapporteur conclut que les avis défavorables à l'extension du périmètre de la Réserve formulés par les communes sont de peu de poids, et que le défaut de consultation de certaines parties prenantes importe peu. Par ailleurs l'enquête publique qui s'est tenue en 2014, dont les contributions et les conclusions du commissaire enquêteur allaient unanimement contre les mesures envisagées par le nouveau décret, n'a même pas été mentionnée.

Quant au fond, les arguments défendant la liberté des usages ont été écartés également : « les mesures ne portent pas une atteinte disproportionnée à l'activité économique de la région », affirment les juges.

Voilà qui va améliorer dans notre région la perception de la réglementation...

Les oiseaux

Les populations d'oiseaux sont, elles, restées indifférentes à tout ce débat. Pourtant, si 2020 constitue une deuxième année noire pour les sternes, ce n'est pas sans rapport avec la politique d'exclusion des humains menée par la SEPANSO depuis de nombreuses années, et dont le décret constitue le point culminant.



Les sternes étaient déjà en butte depuis les années 2010 aux attaques du milan noir, qui tournait autour de la RNN pour

attaquer les poussins, causant, outre la perte de centaines d'oisillons, un important dérangement aux parents. Le nombre de couples de la colonie diminua de façon dramatique, les sternes se reportant vers d'autres rivages plus hospitaliers comme Oléron ou Noirmoutier.



En 2019, les sternes arrivés au mois de mai sur le banc d'Arguin se virent confrontés à une nouvelle menace : une attaque en règle menée par les goélands bruns, récemment installés pour nidifier sur le banc d'Arguin, alors qu'ils n'étaient pas jusque là présents en Aquitaine. Ces goélands, eux, s'intéressèrent aux oeufs, dès leur ponte, chassant les parents de leur nid pour les dévorer. Après quatre ou cinq tentatives d'installations infructueuses, les sternes - on les comprend - partirent vers d'autres horizons.

2020 vit une répétition des mêmes événements. On pouvait voir au mois de mai de petits groupes de sternes survolant comme d'habitude les plages du Bassin de leur vol aérien, en poussant le cri caractéristique qui leur a valu leur nom. Une visite à la RNN lorsque la plaisance fut à nouveau autorisée permit de constater que quelques 500 couples s'étaient installés à l'endroit habituel dans la ZPI nord. Déjà les goélands tournaient autour des nids... Une nouvelle visite le 29 mai révélait la triste vérité : seulement 70 couples de sternes restaient sur les bancs de sable, sans un seul poussin... comme l'an dernier.

Les huitriers-pie quant à eux, habituellement bien visibles en cette période, étaient quasiment absents, sans doute victimes des mêmes prédateurs..

Le goéland brun (*Larus fuscus*) est un "pirate" des plages, un charognard qui suit les bateaux de pêche à la recherche de déchets, et qui fréquente les ports et les décharges. Il vit en grands groupes. Il se nourrit de charognes, de détritiques, de mollusques, de poissons, de vers, d'insectes, de souris, d'oiseaux, d'oeufs, parfois



Le banc d'Arguin (suite)

aussi d'algues et de graines. S'il était connu pour hiverner en Aquitaine, le fait qu'il nidifie sur nos bancs de sable est nouveau.

L'explication est simple. Cet oiseau est grand consommateur d'espace, et apprécie peu la présence humaine, comme cela a pu être constaté lors d'une récente visite : les goélands s'envolent à notre approche et tournent autour du visiteur en poussant des cris, descendent vers lui en piqué, et éventuellement le bombardent de guano.

Or depuis 2010 la politique de la SEPANSO a créé dans la partie nord du Banc d'Arguin de vastes espaces interdits à la circulation humaine. La ZPI intègre l'estran, autrefois ouvert à la déambulation des visiteurs : cela permettait d'observer les « nurseries » des sternes au bord de l'eau. Les sternes ne sont nullement intimidées, elles, par les visiteurs. Ces vastes espaces vides (favorables aussi aux prédateurs du milan noir) ont attiré les goélands, avec les résultats que l'on sait...

Consultation du public

Face à cette situation la SEPANSO lançait le 11 mars, à quelques jours du confinement, une consultation intitulée « Projet de destruction et de perturbation de Milans noirs et de Goélands pour sécuriser la reproduction de la Sterne Caugek dans la RNN du Banc d'Arguin en Gironde ».

Cette consultation publique devait appuyer la demande dérogatoire d'autorisation pour opérer « le dérangement ou la destruction » des goélands ou des milans noirs. Ces opérations s'effectueraient, pour la destruction, par des tirs « ciblés » (on l'espère!), et pour l'effarouchement par « présence humaine, mannequin rétractable-épouvantail, dispositifs sonores, pyrotechnie, fusil laser. Destruction des ébauches de nids et d'éventuelles pontes ». Précisons que toutes les espèces mentionnées ici bénéficient du même statut de protection, et qu'aucune n'est classée « en danger ».

L'ADPPM a d'abord déposé un recours gracieux pour demander le report de cette consultation, la

préfecture ayant annoncé le 17 mars que « toutes les enquêtes publiques et autres procédures de consultation du public en mairie, organisées par les services de l'État dans le département de la Gironde sont suspendues jusqu'à nouvel ordre » sauf pour les « sujets d'intérêt nationaux ». Une réponse de la DREAL nous informait du fait que notre demande serait examinée avec les autres contributions...

Nous avons ensuite déposé une contribution en bonne et due forme, en exprimant le souhait que la situation soit dénouée non par la destruction d'oiseaux, mais par la réouverture de toutes les plages de la RNN à la promenade, la réduction des ZPI, et la suppression des zones de mouillage. Vous trouverez ces contributions in extenso sur notre site Internet.

Et la plaisance?

Du côté de la plaisance, suite à des demandes répétées de notre part et de la la part de la Caub'arc, nous avons obtenu une extension de la zone de mouillage autorisé sur la face est du banc d'Arguin, ce qui est un signe positif.

Les ZPI, qui font l'objet chaque année d'un arrêté, semblent identiques à leur extension de l'an dernier : les 3/4 des terres émergées à marée haute.

Soignant sa communication, la Sepanso fait cette année distribuer par ses gardes un flyer listant les activités interdites sur le site, sans autre explication.

À la réunion annuelle du Comité Consultatif de la RNN le 30 juin, on annonça la réduction de 10 ha des actuelles zones ostréicoles, qui doivent passer de 45 à 35 ha....

Ainsi la SEPANSO (qui fonctionne depuis 2006, rappelons-le, sans plan de gestion, « document essentiel et indispensable qui encadre – normalement – la gestion d'une RNN conformément à l'article R332-21 du Code de l'Environnement »), non contente de chasser les plaisanciers, s'en prend aussi à cette « espèce invasive exogène » qu'est l'huître, et persiste à créer de vastes zones désertes qui n'ont d'autre effet que de contribuer à l'installation d'oiseaux ailleurs considérés comme nuisibles, et dont on cherche à limiter le nombre.

Quant à la consultation sur la destruction des sternes et goélands, ses résultats n'ont pas été publiés à l'heure où nous mettons sous presse, et le sujet a fait l'objet lors de la réunion d'échanges houleux entre écologistes. Rien ne semble avoir été décidé.

AUTOUR DU PYLA

La crue de la Leyre

Si vous avez vécu le confinement au Pyla, vous aurez également traversé l'exceptionnel épisode de pluies des 11 et 12 mai. En 36 h, c'est l'équivalent de deux mois de précipitations qui s'est abattu sur le bassin versant de la Leyre, 160 mm d'eau, un épisode dont on n'avait pas vu l'équivalent depuis 1850. En cause, une dépression particulièrement léthargique qui se fixa au dessus de notre région et refusa d'en bouger.

L'épisode fut une véritable catastrophe, qui mobilisa pompiers, communaux et agents du SIBA. La Leyre en effet, dont le débit passa de 27 m³ par seconde en moyenne, à plus de 200 m³, sortit de son lit et inonda les zones basses environnantes, dont certaines habitées. Au Teich et à Biganos, des habitants furent sinistrés. Ailleurs, la nappe phréatique, les sols saturés d'eau et les systèmes d'écoulement ne purent absorber le surplus d'eau : routes coupées, tunnels inondés, un pont effondré, et énormes flaques un peu partout agrémentèrent le quotidien des habitants. Surtout, le réseau



d'eaux usées, qui compte quelque 80 000 points d'entrée extérieurs, se trouva complètement inondé et déborda en de nombreux points, privant les habitants d'eau et du tout-à-l'égout.

Victimes collatérales de la crue, des milliers de truites et d'esturgeons d'élevage quittèrent leurs bassins et furent emportés par les eaux. On a retrouvé des cadavres d'esturgeons, dont certains étaient bagués, jusque sur le banc d'Arguin.

On put observer sur les plages du Bassin à peine déconfinées que l'eau du Bassin avait pris une curieuse teinte allant du marron à l'orangé. Ce phénomène était dû aux apports en eau douce, marqués par l'empreinte des sols « riches en composés humiques et ferriques » (B'A). Le phénomène disparut en quelques semaines.

La Leyre aujourd'hui conserve un niveau élevé et son cours est encombré d'embâcles, accumulations de débris végétaux qui rendent la navigation périlleuse. Les traditionnelles descentes en canoë sont encore soumises à des avis de « vigilance particulière ».

Le dragage du port de la Teste

Cette opération, attendue depuis trente ans, et dont nous vous entretenons régulièrement, a décidément bien du mal à décoller...

L'enquête publique qui doit précéder les opérations, prévue en début d'année, a été retardée d'abord pour cause d'élections, ensuite par la pandémie, le dragage n'étant pas, comme la consultation sur la destruction des milans noirs et des goélands, une cause d'intérêt national. Les registres devraient ouvrir pour un mois le 20 juillet, et les travaux seraient réalisés en 2021. Le dossier, qui a obtenu toutes les autorisations, se heurte au refus de Marie Hélène Des Esgaulx, maire de Gujan Mestras, de recevoir, de sécher et de traiter au port de La Mole les 8000 m³ de boue du dragage. En face d'elle, Jacques Chauvet vice-président du syndicat mixte des ports du

bassin d'Arcachon (SMPBA), est le promoteur de ce dragage.

Les travaux doivent commencer par le dragage de la Canelette, le chenal qui relie le port au Bassin au niveau de l'Aiguillon. Ce chenal est stratégique pour permettre l'aménagement d'un pôle nautique sur les Prés Salés Ouest, au niveau de la friche Couach. Entrepôts, parkings, aire de stockage pour quillards, et port à sec pour 500 bateaux sont prévus à terme... quand le dragage aura eu lieu. Même un port à sec ne saurait se passer d'un accès à la mer.



Moustiques

Devenus ces dernières années de véritables fléaux autour de Bordeaux, les moustiques en cette saison ont semblé se multiplier également autour des villas du Pyla et du Bassin d'Arcachon. Il s'agit de moustiques du genre *Aedes* (ἀηδής, déplaisant en grec), *Aedes detritus*, *Ae caspius*, *Ae cantans* et *Ae sticticus*. Ces insectes diurnes se développent autour des zones comportant des mares et marais d'eau douce et saumâtre. Ils pondent dans la terre humides leurs œufs, qui peuvent survivre jusqu'à deux ou trois ans : ce sont les précipitations qui permettent alors leur éclosion. Les pluies diluviennes et la douceur des températures de ce printemps ont ainsi mis en circulation une grande quantité de ces insectes. Cette situation météorologique est par surcroît particulièrement favorable à la multiplication du fameux moustique tigre, *Aedes albopictus*. Particulièrement invasif et agressif, cet insecte a été remarqué en Europe en Italie pour la première fois en 1990. Il est aujourd'hui implanté dans la plupart des départements français, et a été repéré sur la Dune du Pilat en 2015. Il est surveillé de près : il peut en effet être responsable de la transmission de virus dangereux, comme ceux de la dengue et du chikungunya.



Comment lutter ?

Les épandages aériens massifs visant les insectes adultes, et plus généralement l'utilisation des biocides, sont aujourd'hui très encadrés. Ils sont en pratique réservés à l'ARS (Agence Régionale de Santé) en cas de menace sanitaire. La responsabilité de la lutte incombe aujourd'hui aux communes : autour du Bassin c'est le SIBA qui exerce cette mission depuis 2020, avec seulement deux agents dédiés. La lutte repose sur la cartographie et la surveillance des zones humides. Le maintien d'un niveau constant de leurs nappes d'eau permet de préserver les prédateurs des larves de moustiques, qui supprimeront naturellement une partie des futurs insectes. Mais la mission est rendue complexe par les aléas de la météo et des marées.

L'accent est donc mis sur la prévention au plan individuel : il s'agit d'éviter les eaux stagnantes qui permettent la reproduction du moustique, à l'intérieur et surtout autour de son domicile. Pour cela, il convient de supprimer les soucoupes des pots de fleurs ou de les remplir de sable, de renouveler l'eau des vases plusieurs fois par semaine, de vérifier le bon écoulement des gouttières, de mettre à l'abri de la pluie ou de supprimer tout objet pouvant se remplir d'eau. Ces gestes doivent être accomplis régulièrement pour limiter les nuisances dues à ce fléau.

Pour mieux connaître le Pyla

L'ADPPM vous proposait l'an dernier six promenades destinées à faire connaître et apprécier le patrimoine architectural pylatais, présenté dans les fiches « Belles villas au Pyla ». Dans le même esprit de défense et de promotion de notre quartier, nous avons réalisé cette année une nouvelle série de fiches, « Mieux connaître le Pyla ».

Les deux premières, Lieux disparus, vous feront découvrir ou redécouvrir une auberge de jeunesse, l'école des cadres FFI, un club de plage, un cinéma de quartier, et bien d'autres institutions oubliées.



Dans la troisième fiche, vous partirez à la rencontre de quelques-uns des personnages qui ont marqué le Pyla.

Les fiches 4 et 5 vous présentent les arbres remarquables de notre patrimoine paysager, et les oiseaux communs de nos jardins et de nos bois.

La sixième fiche vous entraîne sur les sentiers peu connus de nos forêts pylataises, pour cinq promenades faciles, à faire en famille ou avec des enfants.

Ces fiches seront remises à nos adhérents lors de notre Assemblée Générale. Vous pouvez également vous les procurer à la Mairie Annexe.



« Arcachonisation »

Les travaux de voirie récents et en cours dans le nord du Pyla manifestent aux yeux critiques de l'ADPPM une volonté d' « arcachonisation » qui nous semble contraire aux intérêts des Pylatais. On sait en effet que l'installation de trottoirs avec bordures, surtout s'ils sont artificialisés, empêche l'infiltration des eaux pluviales, et incite les voitures à accélérer. C'est contraire à l'esprit du Pyla : le trottoir pylatais est en herbe !



Félicitations à ce labrador qui reste sur son perré !

INFOS PRATIQUES

Pour se déplacer

Sans ma voiture :

Un guide plein de bonnes idées pour éviter les bouchons et profiter de tous types de transport offerts sur le Bassin, des chemins de randonnée aux navettes maritimes en passant par les pistes cyclables:

<https://www.bassin-arcachon.com/wp-content/uploads/2017/06/Mon-Bassin-sans-MA-voiture.pdf>

Une version papier est disponible à la Mairie Annexe.

Bus de nuit: pour sortir et rentrer en toute sécurité.

Cette année, le service évolue : consultez la page <https://www.bus-baia.fr/baia-la-nuit.html> pour savoir comment en profiter.

Bus de mer:

Il permet de joindre le Mouleau et le petit port d'Arcachon en 45 mn environ, avec un arrêt à la jetée Thiers, entre le 30 juin et le 2 septembre, pour le prix d'un ticket Baia (vendu à bord). Renseignements : www.agglo-cobas.fr et UBA

Pistes cyclables

Les **220 km de pistes cyclables** autour du Bassin d'Arcachon ne cessent de s'améliorer. La mise en place de pompes le long des pistes et d'une signalétique spécifique s'accompagne de nouvelles possibilités offertes par l'**application smartphone Bassin d'Arcachon**, qui vous permet de composer des itinéraires à la carte, et vous propose différents

circuits à vélo. <https://www.bassin-arcachon.com/bassin-a-velo/>

Infos mouillages

Dossier complet:

<https://www.latestedebuch.fr/demarches-services/nautisme/corps-morts/>

Contact: Daniel Brunet - 05 57 73 07 30

Bureau de poste du Pyla

L'agence postale se trouve maintenant dans le bâtiment de la mairie annexe. L'entrée est sur la droite. Ouverture du lundi au vendredi de 9 à 12 h et de 13h30 à 17 h.

Mairie annexe du Pyla

B.P. 30301 La Teste de Buch Cedex

Rond-point du Figuier

Tél : 05 56 54 53 83

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Bibliothèque pour tous

La Bibliothèque pour tous accueille le public dans le bâtiment de l'ancienne Poste du Pyla

Police Municipale

2, rue de l'Yser

BP 50105

33164 LA TESTE DE BUCH CEDEX

Tél. 05 56 54 46 41 - 06 85 31 42 51

policemunicipale@latestedebuch.fr

Heures d'ouverture au Public

Du 1er octobre au 31 mai: du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le Samedi de 9h à 12h30

Du 1er juin au 30 septembre: du Lundi au Samedi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Site Internet : <https://www.latestedebuch.fr/viepratique/police-municipale-2/faq-police-municipale/>



Police Nationale

(en cas d'urgence composer le 17)

Service de jour

Du Lundi au Vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 18h00

17 avenue du Général de Gaulle
33260 La Teste de Buch

► Tél : 05 56 54 48 20

Du Lundi au Samedi : de 08h30 à 12h00 est de 13h30 à 17h30

Service de nuit

1, place de Verdun
33120 Arcachon

► Tél : 05 57 72 29 30

Collecte des déchets

La COBAS a mis en place une application qui vous dit tout sur la collecte des déchets : COBAS COLLECTE DECHETS, sur l'App Store ou Google Play.

Et le silence?

Le bruit est un fléau. Travaux, bricolage et jardinage doivent être entrepris en pensant à la tranquillité des voisins.

Vous trouverez le texte de l'arrêté Tranquillité Publique de La Teste de Buch en cliquant sur ce lien : https://www.latestedebuch.fr/wp-content/uploads/ARR2017_584-Arrêté-Tranquillité-La-Teste.pdf

En particulier, l'usage des tondeuses, rotatifs, taille-haies, souffleurs et tronçonneuses n'est autorisé qu'à certaines heures. L'ADPPM rappelle qu'en matière de jardinage l'usage des **engins électriques** doit être privilégié, y compris par les entreprises.

À quand une **subvention municipale** pour encourager nos jardiniers et paysagistes à s'équiper d'engins moins bruyants?

L'ADPPM remercie chaleureusement la famille Bernard, qui offre chaque année ses vins prestigieux à nos adhérents lors de notre Assemblée Générale.

À la demande de nombreux adhérents, et pour ceux d'entre vous qui ne pourront pas assister à notre AG, la famille Bernard vous propose une page où vous retrouverez son histoire pylataise et une offre dédiée : www.millesima.fr/adppm.html

André Malbreil

Notre ami André Malbreil nous a quittés le 22 juin, après plusieurs années d'une cruelle maladie qu'il a supportée avec courage.

Né en 1945, il était ingénieur diplômé de l'ENSICA, et a fait toute sa carrière dans les Études et Techniques de l'Armement, où il a été en 2000 nommé Ingénieur Général 2ème classe.

Il était médaillé de l'Aéronautique et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Depuis sa retraite en 2000, il avait rejoint l'ADPPM, après avoir oeuvré à l'ADECLAL, dont son épouse Maryvonne était présidente. Cette association avait tiré la sonnette d'alarme dès les années 80 sur l'urbanisation des bois de Laurey-Pissens, et a ensuite rejoint l'ADPPM.

Il a été notre secrétaire général avec modestie et efficacité durant de longues années.

Le Président et le CA adressent toutes leurs condoléances à son épouse Maryvonne, à ses enfants, et à ses petits-enfants.

Association de défense et de promotion de Pyla sur Mer**Composition du bureau:**

Président: Jean-Pierre Volmer.
Vice-présidents: Hugues Legrix de la Salle, Pascal Bérillon
Secrétariat: Anne-Lise Volmer

Dir. de la publication: Anne-Lise Volmer

Courriel : adppmpyla@gmail.com
Site Internet: <https://www.adppm-asso.fr>

Pour accroître et garantir notre efficacité, nous avons besoin de votre adhésion.

Pour adhérer à l'ADPPM, envoyez votre cotisation à
ADPPM BP 80513 La Teste CEDEX

Adhérents : 30 € - Membre associé (même adresse au Pyla) : 5 €

Vous pouvez adhérer par Internet en vous connectant sur:

<https://www.helloasso.com/associations/adppm/adhesions/adhesion-2020>

Conseil d'Administration:

Pascal Bérillon - Adrien Bonnet - Raymond Bravard - Claude Brondes - Max Esparza - Pierre Gauthier - Nicolas Gusdorf - Hugues Legrix de la Salle - Lionel Lemaire - Sylvie Rojon-Kern - Anne-Lise Volmer - Jean-Pierre Volmer

